

2017



RAPPORT D'ACTIVITÉ

DES SERVICES DE L'ÉTAT
DANS LE DÉPARTEMENT
DU DOUBS





Afin de mieux accompagner les évolutions de la société, les services de l'État se modernisent de manière continue, toujours pour améliorer et faciliter l'accès aux services publics et répondre aux attentes de la population.

Garantir la sécurité est le premier défi auquel doivent répondre les services de l'État. Je tiens à saluer les forces de l'ordre qui agissent avec détermination et courage au plus près de nos concitoyens. Elles assument leurs missions en adaptant leurs méthodes d'intervention à la menace terroriste, en intensifiant leur action contre toutes les formes de délinquance, tout en s'engageant dans la Police de Sécurité du Quotidien qui a fait l'objet de concertations en 2017 et qui est mise en œuvre en 2018. Elle a pour objectif de rendre encore plus présentes, accessibles et efficaces nos forces de sécurité.

La modernisation de l'État, c'est aussi le développement de l'outil numérique au service de la simplification des formalités administratives. En 2017, la préfecture du Doubs s'est ainsi engagée dans un changement majeur dans le cadre du Plan Préfectures Nouvelle Génération. Les modalités de délivrance des titres - carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire et carte grise - ont profondément évolué vers le numérique et par un réseau de tiers de confiance. Le Doubs a la chance d'accueillir à Besançon l'un des 5 centres d'expertise et de ressources des titres (CERT) «service d'immatriculation des véhicules».

Etre accessible au plus grand nombre est le défi qui accompagne toute modernisation pour limiter les fractures numériques et territoriales. Ainsi, afin que chacun puisse être accompagné dans ses démarches sur l'ensemble du territoire, le réseau des Maisons des Services au Public (MSAP) se densifie avec 8 créations en 2017 portant à 20 le nombre de MSAP dans le Doubs. C'est dans ce même esprit de couverture de l'ensemble du territoire que l'État accompagne les actions de soutien aux plus fragiles en matière de logement, de politique de la ville, d'accessibilité et d'économie sociale et solidaire et qu'une coordination départementale de l'aide alimentaire a été mise en œuvre.

L'attention portée à notre environnement, dans un département aux ressources naturelles variées et riches, est également importante de la part de la population et des services de l'État. Ainsi, le travail de police de l'environnement est primordial afin de préserver les écosystèmes. De plus, les échanges entre les acteurs locaux au sein de la conférence Loue et Rivières comtoises permettent une prise en compte particulièrement utile des caractéristiques de notre territoire.

Enfin, les services de l'État se mobilisent auprès des territoires ruraux afin de les accompagner dans leurs projets. Les contrats de ruralité, le fort soutien à l'investissement local, l'attention portée à l'offre médicale en milieu rural et la convention ruralité mise en place par l'Éducation nationale sont autant de marques de cette implication de l'État pour la vitalité de la ruralité dans le Doubs.

La lecture de ce rapport des services de l'État dans le Doubs 2017 vous permettra de constater cette forte volonté des agents de l'État, que je tiens à remercier sincèrement pour leur implication et leur dynamisme, de répondre aux défis d'aujourd'hui et d'anticiper ceux de demain.

SOMMAIRE

01. L'ÉTAT GARANT DE LA SÉCURITÉ ET DU FONCTIONNEMENT DE LA DÉMOCRATIE

1) Sécurité publique

Évolution de la délinquance dans le Doubs en 2017.....	4
La vidéoprotection, un outil de lutte contre la délinquance et les incivilités du quotidien.....	4
Améliorer la sécurité des citoyens, la police de sécurité du quotidien dans le Doubs.....	5

2) Sécurité routière

L'accidentologie dans le Doubs, une tendance continue à la baisse.....	5
Mise en place du nouveau Document général d'orientations 2018-2022.....	6
Des actions de prévention variées dans le cadre du PDASR 2017.....	6
Radars, sécurisation de nouveaux tronçons.....	7
L'éducation routière dans le Doubs.....	7

3) Sécurité civile

Financement des mesures de réduction de la vulnérabilité du territoire, le Fonds de prévention des risques naturels majeurs.....	8
Élaboration de Plans de gestion des risques d'inondations et de nouveaux Plans de prévention des risques d'inondations.....	9
L'action du Service Départemental d'Incendie et de Secours en 2017.....	10
Protection civile, des exercices pour mieux réagir à la menace terroriste.....	10

4) Démocratie

Élections politiques : une année marquée par des scrutins nationaux majeurs.....	11
Modernisation et amélioration de l'accueil des ressortissants étrangers.....	11
Évolution de la demande d'asile dans le Doubs en 2017.....	12
Un nouveau paysage intercommunal dans le Doubs.....	13
Augmentation du nombre de volontaires en Service civique dans le Doubs en 2017.....	14
Enquêtes publiques : nouvelles procédures destinées à l'information et à la participation du public.....	14

02. UN ÉTAT PLUS MODERNE, PLUS EFFICIENT, PLUS EFFICACE

1) Préfecture Nouvelle Génération

Mise en œuvre opérationnelle du Plan Préfectures Nouvelle Génération.....	15
Les missions de proximité dans le cadre du PPNG.....	16
Création d'un Centre d'expertise et de ressources des titres d'immatriculation (CERT-CIV) à Besançon.....	16

2) Élaboration d'un plan de déplacement inter-administration (PDIA) dédié au futur pôle Viotte

.....	17
-------	----

3) E-administration

Mise en œuvre progressive de la facturation électronique pour les marchés publics.....	18
Accompagnement des études notariales en vue de l'obligation de transmission dématérialisée des actes notariés à publier.....	18

03. L'ÉTAT EN ACTION POUR L'ÉDUCATION, L'EMPLOI ET LE SOUTIEN À L'ÉCONOMIE

1) Éducation

Poursuite de la mise en œuvre de la convention « ruralité ».....	19
Assouplissement de l'organisation du temps scolaire.....	19
Des mesures en faveur de la réussite à l'école primaire.....	20
De nouvelles mesures pour le collège.....	20
La scolarisation des élèves en situation de handicap comme axe fort du projet académique.....	20

2) Soutien au secteur agricole

La Politique Agricole Commune dans le Doubs, 90 Millions d'aides soldés en 2017.....	22
La modernisation des exploitations agricoles, des effluents mieux stockés.....	23
Solid'Agri, un dispositif d'identification et d'accompagnement des exploitations structurellement fragilisées.....	24

3) Emploi et développement économique

L'accompagnement des entreprises et des mutations économiques par la DIRECCTE.....	25
Le Plan d'action pour le recrutement dans la filière automobile dans l'Aire urbaine.....	25
Action de développement des entreprises de l'Est bisontin.....	26
Soutien à la compétitivité des entreprises et au développement des territoires.....	26
Déploiement du dispositif de Garantie jeunes dans le Doubs.....	27
La lutte contre toutes les formes de travail illégal.....	27
L'accompagnement du projet d'extension de la papeterie de Mandeure.....	28
Bilan de la Commission départementale d'aménagement commercial et cinématographique du Doubs.....	28

04. L'ÉTAT EN ACTION POUR LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS ET FAVORISER L'ACCÈS AU LOGEMENT ET A LA CULTURE

1) Lutte contre les inégalités

276 projets financés par les crédits de la politique de la ville dans le Doubs en 2017.....	30
Partenariat entre la DDFiP et les Maisons de Service au Public, les animateurs formés aux outils numériques.....	30
Renforcement de l'accessibilité des services au public via le SDAASP.....	31
Soutien au Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles.....	31
Forte demande de mise en accessibilité des ERP en 2017.....	32
Soutien à l'entrepreneuriat dans les quartiers : l'initiative du Club ARCADE.....	32
Économie sociale et solidaire, l'exemple du Garage Solidaire de la Roue de Secours à Montbéliard.....	33
Coordination de l'aide alimentaire dans le Doubs.....	33

2) Logement, hébergement

Poursuite du programme « Habiter mieux » de l'Anah.....	34
La mise en œuvre du droit au logement opposable (DALO) dans le Doubs.....	34
Rénovation de deux quartiers de PMA dans le cadre du NPNRU.....	35

3) Politique culturelle

Signature du contrat Territoire-Lecture 2017-2019 : un rôle accru pour la médiathèque départementale du Doubs.....	36
Éducation artistique et culturelle, l'exemple de « Parlemonde ».....	36
La mission de préservation du patrimoine de l'UDAP du Doubs.....	36

05. L'ÉTAT GARANT DE L'ENVIRONNEMENT, L'AMÉNAGEMENT ET LA GOUVERNANCE DES TERRITOIRES

1) Environnement

Poursuite des travaux de la Conférence Loue et Rivières Comtoises.....	37
Accompagnement du projet « Vivre et travailler dans le Massif du Jura à l'heure du changement climatique ».....	38
Coordination des polices de l'environnement.....	38
La Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites, focus sur la « Faune sauvage captive ».....	39
Poursuite de la mise en œuvre du plan d'action 2016-2020 en faveur du Bien-être animal.....	40
CODERST, 45 dossiers examinés en 2017.....	40

2) Aménagement

Bilan des inspections d'installations classées dans le Doubs.....	41
Études et concertation publiques dans le cadre du projet de contournement de Besançon.....	42
Échanges Franco-Allemands sur le contrôle des transports terrestres.....	42
Aménagement du territoire et urbanisme, les changements intervenus en 2017.....	42
Soutien à l'offre médicale dans le Doubs.....	44
Installation du Conseil Territorial de Santé du Doubs.....	44

3) Les territoires ruraux

La DETR, une aide financière en faveur des territoires ruraux.....	45
Fort soutien à l'investissement local en 2017 grâce au FSIL.....	45
Les contrats de ruralité dans le Doubs, un outil au service du développement des territoires ruraux.....	46

GLOSSAIRE.....	47
----------------	----

01. L'ÉTAT GARANT DE LA SÉCURITÉ ET DU FONCTIONNEMENT DE LA DÉMOCRATIE

1. Sécurité publique

Evolution de la délinquance dans le Doubs en 2017

Une très forte baisse des atteintes aux biens

Les faits enregistrés en 2017 en matière d'atteinte aux biens sont en baisse significative de - 6,5 % par rapport à 2016 soit 12 547 faits contre 13 416 faits en 2016.

Le taux pour 1000 habitants est inférieur au taux national (plus de 9 points de moins).

Il est à noter une forte baisse des cambriolages des logements en 2017 avec un recul de - 21,4 % par rapport à 2016, soit 359 cambriolages de moins.

Une légère augmentation des atteintes volontaires à l'intégrité physique

En 2017, les atteintes volontaires à l'intégrité physique sont à nouveau en légère augmentation de + 147 faits en 2017 avec 4 866 faits contre 4 729 faits en 2016. Le taux pour 1000 habitants (9,12) est très légèrement supérieur à celui du national (8,89). Ce sont surtout les violences physiques non crapuleuses qui sont en légère augmentation alors que les violences physiques crapuleuses accusent une légère baisse avec 49 faits de moins par rapport à 2016.

A noter que le nombre de mise en cause augmente par rapport à 2016 de 6,1 % portant ainsi le nombre de mis en cause en matière d'atteintes volontaires à l'intégrité physique à 2 838.

Les violences intrafamiliales

Les violences intrafamiliales représentent 33 % des violences, dont 34 % de violences conjugales et 9 % de violences hors conjugales (autre membre de la famille que le conjoint).

Elles représentent notamment 43 % des coups et blessures volontaires dans le Doubs, 26 % des viols et violences sexuelles et 19 % des menaces et chantages.

L'accueil des victimes de violences intrafamiliales fait l'objet d'une grande attention par les forces de l'ordre. Lorsque cela

est utile, elles les orientent notamment vers les travailleurs sociaux (un poste d'intervenant social est d'ailleurs financé à parité par l'État et le Département) et les associations d'aide aux victimes afin qu'une prise en charge globale de la situation de chaque victime puisse être mise en œuvre.

La vidéoprotection, un outil de lutte contre la délinquance et les incivilités du quotidien

Depuis 2010, l'installation de la vidéoprotection s'est considérablement développée en ayant démontré son utilité pour les enquêtes judiciaires tout comme élément de preuve devant les juridictions.

Ce sont ainsi en 2017, 66 communes qui en sont dotées. Les principales villes du département ont développé cet équipement de façon intégrée, afin de couvrir la voie publique comme les abords des principaux bâtiments municipaux. De même, de nombreux périmètres vidéoprotégés, secteur ou quartier sensibles de certaines communes ont été instaurés en 2017, complétés au niveau opérationnel par le dispositif expérimental caméras « piéton » pour certaines polices municipales. Ce dernier dispositif qui a démontré toute son utilité est en cours d'évaluation au niveau national pour décider de sa généralisation ou non.

Le secteur privé n'est pas en reste puisqu'il représente 90 % des demandes d'autorisation : entreprises, banque.

Améliorer la sécurité des citoyens, la police de sécurité du quotidien dans le Doubs

Le Gouvernement a placé la sécurité des Français comme priorité en engageant le chantier de la police de sécurité du quotidien à l'automne dernier. Ce projet tend à améliorer de façon significative les conditions d'exercice des forces de

En bref



en 2017

- 359

cambriolages de logement

+ 147

atteintes à l'intégrité physique

l'ordre pour mieux assurer la protection de nos concitoyens et à insuffler une nouvelle philosophie, une nouvelle doctrine, un nouvel état d'esprit pour la police et la gendarmerie nationales en donnant toute latitude aux acteurs de terrain.

Le projet a été élaboré à partir d'une large concertation auprès de l'ensemble des personnels de la police et de la gendarmerie nationale. Dès le 10 novembre dernier, la concertation a été déclinée localement dans le département avec les instances représentatives des forces de l'ordre et les élus en association avec les représentants de l'ordre judiciaire.

Plusieurs axes d'amélioration ont été identifiés : développer davantage les coopérations avec les polices municipales, accroître la participation des habitants à leur propre sécurité, simplifier la procédure pénale et réduire les tâches administratives, améliorer l'accueil des victimes, développer les démarches en ligne et disposer de plus de temps pour le contact avec la population, etc.

Ces orientations ont fait l'objet d'une déclinaison au plus près du terrain, au niveau de chaque circonscription de sécurité publique ou compagnie de gendarmerie, et sont mises en œuvre sur l'année 2018. Elles sont accompagnées notamment de nouveaux outils numériques, les tablettes « Néo » qui permettent une consultation des fichiers sur le terrain ou de caméras « piéton ». Ce seront également 10 000 postes qui seront créés sur le quinquennat.

En outre, pour le département, **le quartier de Planoise à Besançon a été retenu parmi les 15 premiers quartiers dits de « reconquête républicaine »** avec une stratégie locale de traitement des problématiques de délinquance et de trafics de stupéfiants en lien étroit avec le groupe local de traitement de la délinquance installé sur le quartier en septembre 2017 par Madame le Procureur près le Tribunal de Grande Instance de Besançon.

En zone gendarmerie, la communauté de brigade de Saint-Vit a été retenue parmi les 250 premières unités de contact.

▶ Besançon Quartier Planoise : 20000 habitants

▶ Un apport sur le terrain

Renforcement des capacités d'action judiciaire
Ouverture d'un poste de police et création d'un groupe de contact dédié au quartier
Coopération renforcée avec la police municipale
Création d'un groupe local de traitement de la délinquance

2. Sécurité routière



L'accidentologie dans le Doubs : une tendance continue à la baisse

Au **31 décembre 2017**, **294** accidents sont recensés ayant entraîné le décès de **36** personnes, **344** blessés dont **187** hospitalisés.

Avec la légère hausse de 2017 (+ 1 tué par rapport à 2016), la tendance des nombres de tués sur 12 mois glissants tend à s'éloigner de l'objectif visé d'une division par deux du nombre de tués en 2020 par rapport à 2010.

Le mois de septembre 2017 restera le mois le plus meurtrier de ces dernières années dans le Doubs, avec un lourd tribut chez les 19-30 ans (7 tués).

En 2015, le Doubs avait connu un nombre d'accidents mortels historiquement bas. Si 2017 constitue du point de vue statistique une deuxième année de hausse de la mortalité après 2016, il convient de souligner la baisse continue enregistrée en nombre global d'accidents corporels et en nombre de blessés.

En bref

294
accidents
dont
36
décès
344
blessés

-6,1 %
d'accidents et
-5 %
de blessés
+3,2 %
de mortalité

L'alcool reste la 1^{ère}
cause des
accidents **mortels**

Au 31 décembre 2017, les accidents mortels se caractérisent comme suit :

- Sur 36 tués, 3 personnes étaient âgées au plus de 14 ans, 6 personnes avaient entre 15 et 24 ans, 13 personnes avaient entre 25 et 44 ans, 10 personnes avaient entre 45 et 64 ans et 4 personnes avaient plus de 65 ans. La hausse du nombre de tués touche la tranche 45-64 ans (5 tués en 2016).
- La mortalité concerne majoritairement les usagers de véhicules légers (24 tués, contre 21 en 2016), avec une hausse observée chez les usagers de 2 roues motorisés avec 6 tués en 2017 (5 en 2016).

L'alcool et la vitesse demeurent les causes principales des accidents mortels en 2017 avec 10 occurrences (13 en 2016). Le facteur **vitesse** est relevé dans 8 accidents mortels (7 en 2016). La part des accidents mortels en présence de stupéfiants tend à progresser (5 accidents mortels en 2017 contre 3 en 2016).

36,4 % des accidents mortels sont survenus sur l'arrondissement de Besançon,
30,3 % sur l'arrondissement de Montbéliard,
33,3 % sur l'arrondissement de Pontarlier.

Mise en place du nouveau Document général d'orientations 2018-2022

Un nouveau Document général d'orientations (DGO) est mis en œuvre pour la période 2018-2022. Véritable feuille de route pour les actions de sécurité routière au cours des cinq prochaines années, ce document a été construit durant le second semestre 2017 dans le cadre d'un travail collabo-



ratif mené par la DDT en lien avec de nombreux partenaires (forces de l'ordre, collectivités territoriales, chambres consulaires, assureurs du risque professionnel, associations).

Il a permis de dégager six orientations d'actions prioritaires : le risque routier professionnel, la conduite après usage de substances psychoactives (alcool, stupéfiants), les jeunes (14-29 ans), les seniors (65 ans et plus), les deux-roues motorisés et le partage de la voirie.

Le DGO a été signé le vendredi 9 février 2018, dans le cadre d'une action organisée au collège de Saône avec le «car pédagogique».

Des actions de prévention variées dans le cadre du PDASR 2017

Dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) 2017, ce sont près de **55 000 personnes qui ont été sensibilisées** par les acteurs locaux de la sécurité routière.

La dynamique des opérations de sensibilisation développées sur le territoire du département s'attache à couvrir l'ensemble du champ des enjeux de sécurité routière :

- les actions de sensibilisation dans les cars scolaires (car pédagogique)
- les interventions de prévention au risque alcool lors d'événements festifs ou à l'approche des périodes de fêtes
- la diffusion de conférences-spectacles pédagogiques à destination des jeunes scolaires, ainsi que des lycéens et des apprentis, par différentes compagnies
- l'animation des réseaux de partenaires (associations, référents communaux, référents éducation nationale, intervenants départementaux de sécurité routière)
- les actions de sensibilisation auprès des usagers de deux-roues motorisés (prises de trajectoires, équipements)
- les actions auprès des usagers vulnérables (piétons, cyclistes), particulièrement sur l'importance du « voir et être vu »
- les opérations menées en lien avec les forces de l'ordre auprès des automobilistes et chauffeurs poids lourds, notamment sur les thèmes de la vitesse et des distracteurs au volant.



Radars, sécurisation de nouveaux tronçons

Au 31 décembre 2017, le département du Doubs est doté de 28 dispositifs de contrôles automatisés dont 21 radars fixes « classiques », 2 radars fixes discriminants, permettant de distinguer les véhicules légers des poids lourds, et 5 radars tronçons permettant de contrôler la vitesse moyenne sur une section de route.

Durant l'année 2017, s'est poursuivie la démarche de **sécurisation de sections impactées par des travaux** avec la nouvelle génération de radar autonome (équipement mobile pouvant être installé sur différents sites). L'objectif est bien de faire en sorte que les limitations de vitesse induites par les chantiers soient effectivement respectées par tous les usagers.

En outre, trois nouveaux itinéraires ont été rendus opérationnels : la RN 57 entre Pontarlier et la Suisse, la RD 437 entre Mathay et Pontarlier, la RD 67bis entre La Cluse et Mijoux et la Suisse. Ils s'inscrivent dans le cadre de la politique de contrôles dits « contrôles leurres par panneau », dont l'objectif est de faire ralentir les véhicules, sans pour autant augmenter le nombre de points de contrôle simultanés. Des panneaux d'annonce jalonnent ces itinéraires pour signaler la présence aléatoire de dispositifs de contrôle, et pas uniquement à l'approche d'un équipement fixe. **Il s'agit d'en finir avec le mauvais comportement de certains usagers qui ralentissent à l'approche d'un radar pour mieux réaccélérer après, sans respecter les limitations de vitesse.**

- 21 radars fixes classiques
- 2 radars fixes discriminants
- 5 tronçons de contrôle de vitesse
- 1 route plus sûre

L'éducation routière dans le Doubs

Dans le département du Doubs, 12 inspecteurs du permis de conduire, rattachés à la DDT, exercent leurs fonctions sous l'autorité d'un délégué à l'éducation routière.

L'année a été marquée par l'externalisation totale de l'examen théorique général, activité désormais assurée par des opérateurs agréés (La Poste, SGS et Véritas), sociétés privées réparties sur 13 centres dans tout le département. Cette réforme a contribué à réduire les délais d'attente des candidats au permis de conduire en recentrant l'activité des inspecteurs sur les épreuves pratiques.

Les inspecteurs ont également été appelés à effectuer des missions d'audits auprès de ces nouveaux opérateurs ainsi que dans les centres de sensibilisation à la sécurité routière (stages de récupération de points).

La dématérialisation des demandes d'inscription

Du point de vue administratif, l'année a été marquée par la réforme liée à la dématérialisation des demandes d'inscription pour l'épreuve du permis de conduire : depuis le 1er novembre 2017, les démarches se font exclusivement en ligne sur le site Internet de l'**ANTS** (Agence nationale des titres sécurisés).

Le support papier a donc disparu, et les inspecteurs disposent désormais de tablettes connectées en permanence pour le passage des épreuves pratiques.



En bref

16951

examens pratiques dont

12 509

examens de catégorie B

59,85 %

de réussite

(contre 57,06 % au niveau national) pour la catégorie B

un délai moyen de

52 jours pour repasser

l'examen entre la 1ère et

la 2ème présentation, pour

un objectif national fixé à

45 jours (moyenne France

63 jours)

à retenir

Entre le 1er janvier et le 31 décembre 2017,

224 704

infractions ont été enregistrées.

La très grande majorité des excès de vitesse enregistrés (96%) sont inférieurs à 20 km/h au-dessus de la vitesse maximale autorisée.

Enfin, pour mémoire, 8 permis de conduire sur

10 ont un solde de points égal à 12

3. Sécurité civile

Financement des mesures de réduction de la vulnérabilité du territoire : le Fonds de prévention des risques naturels majeurs

Le Fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) est l'**outil principal de financement des mesures de réduction de la vulnérabilité du territoire et plus largement de prévention et de protection face aux risques naturels majeurs.**

Il finance trois types de mesures complémentaires : les mesures d'acquisition de biens exposés à des menaces graves pour les vies humaines et les dépenses connexes d'évacuation et de relogement, les mesures de réduction du risque et de la vulnérabilité, les dépenses afférentes à l'élaboration des Plans de Prévention des Risques Naturels (PPRN) et à l'information préventive.

Exemples de financements :

- A Soultz-Cernay : suite à plusieurs glissements de terrain en 2016 (endommageant plusieurs chalets et la RD437c), une subvention relative à la conduite d'études pour un montant de 40 000 euros HT a été attribuée à la commune de Soultz-Cernay (élaboration du cahier des charges techniques, relevé topographique, exécution de sondages, essais et mesures, étude de faisabilité géotechnique, étude de projet géotechnique et suivi géotechnique d'exécution,).

A L'Isle-sur-le-Doubs : lors du violent orage dans la nuit du 24 au 25 juin 2016, une coulée de boue a traversé une maison sise Grande rue, la rendant inhabitable. Conformément à son pouvoir de police, le maire a dû prendre un arrêté municipal d'interdiction de pénétrer dans cet immeuble pour une durée indéterminée à compter du 30 juin 2016. Une intervention du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) a été sollicitée. Le rapport établi le

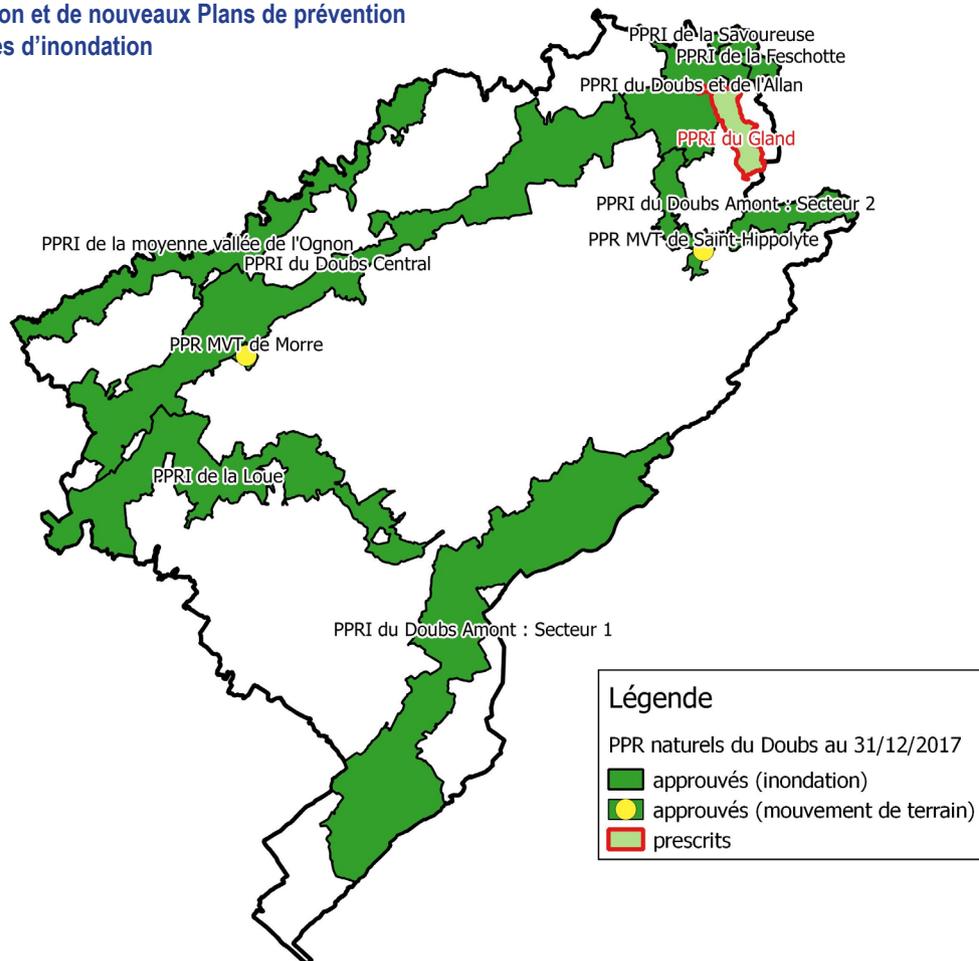
03 octobre 2016 préconisant l'évacuation des masses de terre glissées et la consolidation du terrain, une subvention de 74 583 € TTC a ainsi été attribuée à la commune de l'Isle-sur-le-Doubs pour la conduite desdits travaux.

A Besançon : l'année 2017 a marqué le solde (40 000 euros) de la subvention relative à la création d'un ouvrage hydraulique de protection du centre-ville contre les crues. Pour rappel, cette opération est intégrée dans un programme plus global et plus vaste géographiquement (7 communes de l'agglomération de Besançon) : le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de l'agglomération de Besançon.

Ce programme, maintenant achevé, comportait, en complément d'études et travaux de prévention - protection, des actions de connaissance et de conscience du risque: recherche, pose, valorisation de laisses et repères de crues, recherche et valorisation des documents historiques sur les crues, amélioration de l'identification et de la définition des enjeux en zone à risque, soutien d'une campagne de sensibilisation et d'éducation à destination des scolaires, ...



Élaboration des Plans de gestion des risques d'inondation et de nouveaux Plans de prévention des risques d'inondation



En application de la directive Inondations, un Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) a été élaboré pour chaque grand bassin hydrographique. Il définit les grands objectifs et les dispositions de gestion des risques d'inondations à l'échelle du bassin. Le PGRI intègre également des objectifs et dispositions spécifiques à chaque territoire à risque important d'inondation (TRI) du bassin. Le PGRI s'impose aux Plans de Prévention des Risques (PPR) et aux documents d'urbanisme, **permettant la bonne intégration du risque dans les documents d'aménagement.**

En 2017, les Plans de prévention des risques d'inondation (PPRI) de La Feschotte et de l'Ognon ont été approuvés ; le PPRI sur la ville de Besançon a été révisé et celui du Gland a fait l'objet d'une présentation aux élus.

L'action du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Doubs en 2017

L'année 2017 a encore été soutenue pour les sapeurs-pompiers du Doubs : 193 907 appels, dont 112 084 rattachés à une intervention.

En matière de prévention des risques de paniques dans les établissements recevant du public (E.R.P.), le SDIS comptabilise 579 visites dont 433 de contrôle périodique et 726 études de dossiers d'urbanisme.

Dans le domaine de la prévision, le SDIS a étudié plus de 200 dossiers d'urbanisme (hors ERP), traité 402 dossiers de manifestations publiques, assuré le recensement et le contrôle de la moitié des 12 770 points d'eau incendie publics, assuré la gestion de 232 plans d'établissements répertoriés du département, et contribué à l'élaboration et à la réalisation de 3 exercices départementaux de sécurité civile.

L'année 2017 a permis la mise en œuvre du règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie (RDDECI), notamment grâce à une circulaire préfectorale d'application.

Cette année aura été l'objet d'une préparation intense pour faire face à la menace terroriste, en interne au SDIS comme à l'échelle interservices. A cet effet, un exercice de dimension importante, impliquant tant les forces de sécurité que les forces armées, a été organisé sous l'autorité du préfet au printemps 2017. A cette occasion, le Système d'Information Numérique Standardisé (SINUS) a été déployé expérimentalement. Mis en œuvre depuis, ce dispositif permet d'assurer la comptabilité et la traçabilité des victimes d'un sinistre important. L'État a doté le SDIS du Doubs de 3 équipements SINUS.

L'Etat a également participé au projet « mobilités et nomadisme numériques » du SDIS, à hauteur de 204.000 € sur un montant total de 545 500 €. Chaque responsable d'opération de secours sera équipé d'une tablette numérique destinée à enrichir les données et les informations nécessaires à la conduite de l'intervention, ainsi que les échanges opérationnels avec les autres acteurs des secours.

En matière de valorisation du volontariat, le SDIS poursuit son ambitieux plan de développement en cohérence avec le plan d'action national. Dans ce cadre, il compte actuellement 116 employeurs partenaires et 213 conventions signées.



Protection civile, des exercices pour mieux réagir à la menace terroriste

Un exercice grandeur nature de simulation d'une attaque terroriste a été réalisé le 2 mai 2017 à la saline royale d'Arc-et-Senans. **Au total, ce sont plus de 300 personnes qui ont été mobilisées, dans le cadre d'un partenariat renforcé entre les services de l'État** (70 gendarmes et policiers, une centaine de pompiers, une dizaine de personnel médical du Samu, la préfecture qui coordonne le dispositif), la mairie, l'équipe du site touristique et une cinquantaine de bénévoles issus d'une troupe de théâtre.

Il s'agissait du second exercice sur la thématique de la tuerie de masse, le premier s'étant tenu le 23 octobre 2016 dans la salle des musiques actuelles de la Rodia à Besançon. Le scénario de l'exercice du 2 mai 2017 était le suivant : 4 hommes armés accèdent au site par force, en poignardant trois personnes, puis prennent en otage les personnes présentes dans un bâtiment.

Cet exercice a permis de travailler sur l'interopérabilité et la coordination des différents services dans un site touristique de forte affluence et éloigné de tout centre hospitalier. Ainsi, un poste médical avancé a été mis en place en testant la chaîne de santé.

Un hélicoptère a été mobilisé afin de transmettre des images au Centre Opérationnel Départemental (COD), afin de connaître les mouvements des preneurs d'otages dans le site et faciliter ainsi l'intervention des forces de sécurité. Le COD réunit l'ensemble des services de l'État concernés par l'exercice, sous la direction de l'autorité préfectorale.

D'autres exercices sont prévus au cours de l'année 2018 dont l'un a d'ores et déjà eu lieu en janvier à la Citadelle de Besançon.

En bref

112 084

appels rattachés à une intervention (soit un appel toutes les 2 minutes)
Une activité opérationnelle en hausse de + 9 % par rapport à 2016

37619

interventions réalisées

3500

sapeurs-pompiers professionnels et volontaires

Répartition des interventions :

28 838

secours à personnes

2 934

incendies

2 450

accidents sur la voie publique

2 491

opérations diverses

503

risques technologique et naturel

4. Démocratie

Élections politiques, une année marquée par des scrutins nationaux majeurs

2017 a été une année marquée par des scrutins nationaux majeurs. En effet, durant le premier semestre 2017, les 370 000 électeurs du département ont été appelés à exprimer leur choix à deux occasions :

- l'élection du Président de la République (23 avril et 7 mai), qui a mobilisé 78 % des électeurs dans le département
- le renouvellement général des députés (11 et 18 juin), pour lequel 53 candidatures au total ont été enregistrées par le bureau des élections, réparties entre les 5 circonscriptions du Doubs.

Lors des élections législatives, **une expérimentation nationale a été menée en matière de dématérialisation de la propagande électorale**, afin de rendre les circulaires des candidats consultables sur un site Internet dédié. Dans le Doubs, ce sont 49 candidats sur 53 qui ont accepté de mettre en ligne leur circulaire dans le cadre de cette expérimentation.

Enfin, des élections municipales partielles ont été organisées dans huit communes de l'arrondissement de Besançon au cours de l'année, afin de compléter ou renouveler intégralement des conseils municipaux dont l'effectif était devenu insuffisant.



Modernisation et amélioration de l'accueil des ressortissants étrangers

La carte de séjour pluriannuelle

L'année 2017 a été marquée par la mise en œuvre de la loi du 7 mars 2016 relative au droit des étrangers en France, avec notamment la délivrance de **cartes pluriannuelles, visant à mieux accueillir et mieux intégrer les étrangers en situation régulière** et développer l'attractivité de notre pays pour les talents étrangers de part la création de la carte « passeport talent » d'une durée maximale de 4 ans.

Ainsi, sur un total de 6 550 titres de séjour délivrés durant l'année 2017, la préfecture du Doubs a délivré environ 1 250 cartes de séjour pluriannuelles d'une durée comprise entre 2 et 4 ans.

En contrepartie de l'allongement de la durée des titres de séjour, un **plan départemental de contrôle des cartes pluriannuelles** est mis en œuvre afin de vérifier que les personnes qui ont bénéficié de ces titres remplissent toujours les conditions initiales de délivrance.

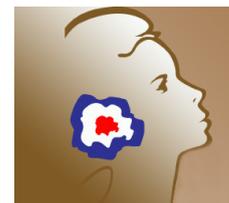
Le timbre fiscal électronique

Au titre de la modernisation et de la simplification des formalités administratives, **le timbre fiscal électronique pour les titres « étrangers » a été déployé au niveau national en fin d'année 2017**. La préfecture du Doubs est donc désormais équipée de ce dispositif, qui permet à l'usager d'acheter un timbre fiscal dématérialisé, soit chez un buraliste, soit sur les sites internet départementaux dédiés des services de l'État, pour acquitter les différentes taxes relatives aux titres de séjour.

Un accueil spécifique pour les étudiants

Enfin, comme les années précédentes, la préfecture du Doubs a mis en place un dispositif particulier pour les étudiants étrangers : **l'accueil à la maison des étudiants, dans le cadre d'une convention de partenariat conclue avec l'Université de Franche-Comté en juillet 2013**. L'accueil est assuré par 2 agents de la préfecture durant la période de la rentrée universitaire.

Ce dispositif, reconduit chaque année depuis 2013, donne toute satisfaction aux étudiants et vise à faciliter les démarches des étudiants de nationalité étrangère pour l'obtention de leurs titres de séjour et ainsi renforcer l'attractivité et le rayonnement international de l'Université de Franche-Comté.



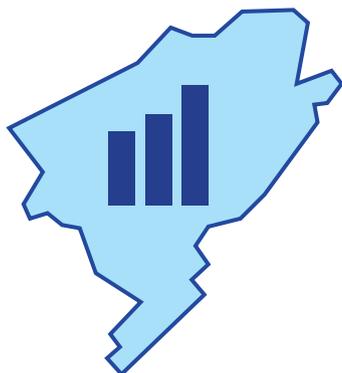
En bref

6 550

titres de séjour
délivrés en 2017, dont

1 250

cartes de séjour
pluriannuelles



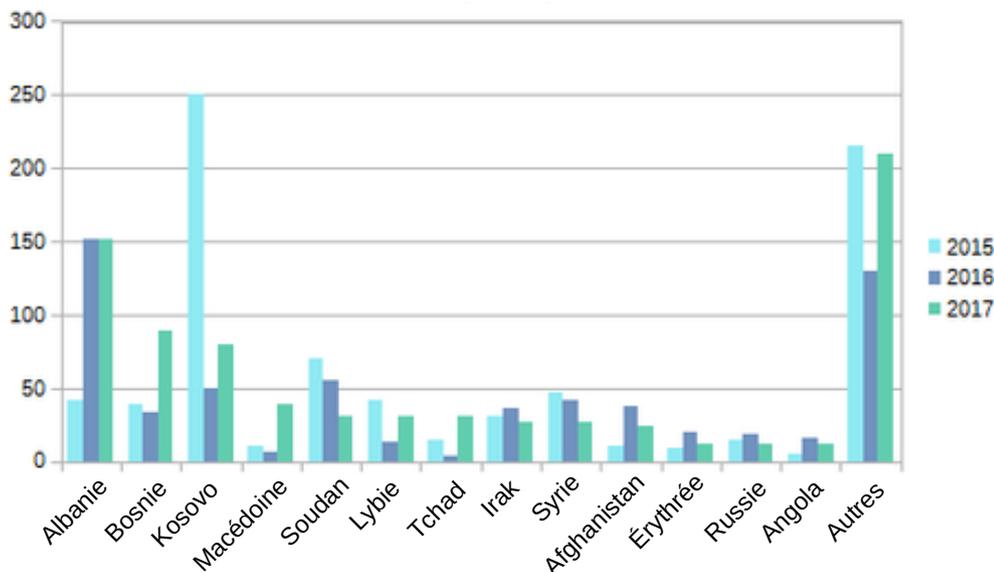
Evolution de la demande d'asile dans le Doubs en 2017

La situation migratoire est demeurée très tendue en France en 2017, en raison de l'afflux des ressortissants de pays tels que la Syrie, l'Irak, l'Afghanistan, mais encore les pays de la corne de l'Afrique (Soudan, Erythrée, Tchad...), qui fuient les guerres civiles et les conflits armés dans leur pays.

La préfecture du Doubs, qui assure le guichet unique pour l'enregistrement des demandes d'asile pour les quatre départements comtois, a connu en conséquence cette année un record avec près de 1 200 passages de personnes dites « primo-arrivants » adultes au guichet (auxquels s'ajoutent plus de 500 enfants), dont 766 pour le Doubs (soit 64%) accompagnés de 359 enfants.

La demande d'asile dans notre département se caractérise également par une forte proportion (près de la moitié) de demandeurs qui, avant leur entrée en France, ont été identifiés dans un autre pays de l'Union Européenne, et doivent donc être réadmis dans ce pays, responsable de l'examen de leur demande d'asile, conformément aux accords de Dublin.

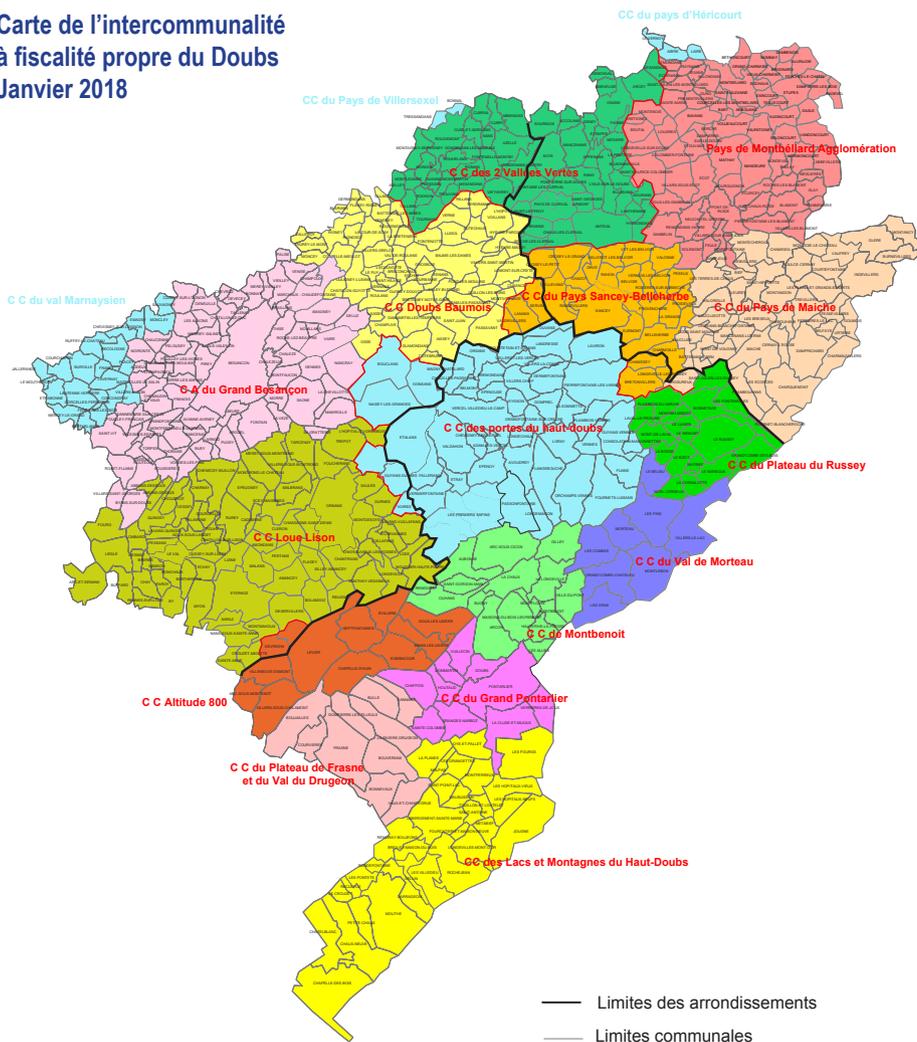
Au plan local, les nationalités albanaise, bosnienne, kosovare, restent encore largement représentées ; il s'agit essentiellement de familles, qui sollicitent l'asile principalement en raison de difficultés économiques rencontrées dans leur pays.



Asile
Les nationalités les plus représentées dans le Doubs



Carte de l'intercommunalité à fiscalité propre du Doubs Janvier 2018



En bref

Le Doubs compte :
15 EPCI à fiscalité propre
2 communautés d'agglomération
13 communautés de communes
13 communes nouvelles

Un nouveau paysage intercommunal dans le Doubs

Au 1er janvier 2017, les intercommunalités ont été mises en place dans leurs nouveaux périmètres, conformément à la loi NOTRE.

Le département du Doubs compte désormais 15 EPCI à fiscalité propre dont 2 communautés d'agglomération (la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et Pays de Montbéliard Agglomération, dans un périmètre élargi), ainsi que 13 communautés de communes (soit une réduction de moitié du nombre d'EPCI à fiscalité propre).

Depuis le 1er janvier 2017, les intercommunalités constituées dans un périmètre élargi exercent un nombre plus important de compétences (collecte et traitement des déchets ménagers, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage), avant d'en prendre progressivement de nouvelles : la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) qui devient une compétence obligatoire pour toutes les catégories d'EPCI au 1er janvier 2018, les compétences « eau » et « assainissement » qui pourront être prises par les communautés de communes et les communautés d'agglomération à titre optionnel au 1er janvier 2018, avant de devenir des compétences obligatoires au 1er janvier 2020.

Des communes nouvelles

Au 1er janvier 2018, le département compte 13 communes nouvelles, par fusion de 31 communes. Cinq de ces communes nouvelles ont été créées en 2017, à savoir : **Pays de Clerval** (Clerval et Santoche), **Chemaudin et Vaux** (Chemaudin et Vaux les Prés), **Etalans** (Charbonnières les Sapins, Etalans et Verrières du Grosbois), **Levier** (Labergement du Navois et Levier), **Le Val** (Montfort et Pointvillers).

Pour information, deux communes nouvelles, **Bouclans** (Bouclans et Vauchamps) et **Marchaux – Chaude-Fontaine**, ont été créées au 1er janvier 2018.

D'autres projets de communes nouvelles sont encore en cours et sont encouragés.

En bref

830

nouveaux volontaires en service civique dans le Doubs en 2017 dont **290** contrats sur les agréments locaux délivrés par la préfecture. Durée moyenne de la mission : **8 mois** Indemnité perçue : **580** euros par mois

Zoom

37

enquêtes publiques ont été prescrites en 2017, dont

Plan de prévention des Risques inondation (PPRI) de la Feschotte PPRI de l'Ognon (32 communes du Doubs et de Haute-Saône)
Elevage de visons à Emagny
Projet de Parc éolien Bel Coster

(Canton de Vaux-Suisse) projet impactant 10 communes du Doubs (Fourcatier-et-Maison-Neuve, Les Fourgs, Les Hôpitaux-Neufs, Les Hôpitaux-Vieux, Jougne, Longevilles-Mont d'Or, Métabief, Rochejean, Saint-Antoine et Touillon-et-Loutelet).

Augmentation du nombre de volontaires en Service civique dans le Doubs en 2017

Le service civique s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans. La structure d'accueil s'engage à permettre au jeune d'effectuer une formation civique et citoyenne ainsi qu'à l'accompagner pour réaliser sa mission en désignant un tuteur « référent ». Le jeune est volontaire ; il n'est ni bénévole ni salarié.



Le service civique a connu une très forte progression du nombre de jeunes en mission en deux ans : 830 jeunes se sont engagés dans le service civique en 2017. Ils étaient 732 en 2016 et 472 en 2015. Cette progression de 76 % en deux ans est significative de l'arrivée à maturité du dispositif dans le département.

Les jeunes saisissent de plus en plus cette opportunité qui leur est offerte depuis la loi du 10 mars 2010 de s'engager pour une mission d'intérêt général. Depuis 2017, le nombre de missions proposées par les associations, les collectivités et l'État est en forte augmentation.

Au cours du « forum service civique » organisé en partenariat avec le CRIJ (Centre régional d'information jeunesse) et la ville de Besançon le 28 septembre 2017 à Besançon, 270 missions étaient proposées aux jeunes. Ces missions sont offertes dans 9 domaines variés : la culture, l'éducation, l'environnement, la solidarité, le sport, l'intervention d'urgence en cas de crise, mémoire et citoyenneté, la santé et le développement international.

Tous les jeunes, quel que soit leur niveau de formation peuvent candidater à toutes les missions proposées.

En 2017, le profil des jeunes volontaires s'établissait de la façon suivante : 13 % des volontaires sont des décrocheurs

scolaires ou sans qualification, 6 % ont un niveau CAP, 43 % un niveau Bac, 16 % Bac +2 et 22 % supérieur à bac +2.

C'est la motivation des jeunes à se rendre utile qui constitue le point de départ. **Ces expériences s'avèrent riches à la fois pour le jeune mais aussi pour la structure qui l'accueille et l'accompagne dans sa mission.** L'accompagnement se poursuit jusqu'à la réflexion sur « l'après service civique ».



Enquêtes publiques : nouvelles procédures destinées à l'information et à la participation du public

L'ordonnance du 3 août 2016 réforme les procédures destinées à l'information et à la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement.

Entré en vigueur au 1er janvier 2017, ce texte s'inscrit dans une démarche participative du citoyen plus efficiente, modernise et simplifie les modalités de l'enquête publique en généralisant la dématérialisation de la procédure :

- mise en ligne du dossier d'enquête publique,
- transmission des observations et propositions pendant la durée de l'enquête par courrier électronique de façon systématique,
- mise à disposition du public, d'un poste informatique durant l'enquête publique.

Ce texte tient également compte de la fracture numérique qui touche encore certains territoires avec la mise à disposition d'un dossier et d'un registre « papier » consultables par le public dans une ou plusieurs mairies et la possibilité de formuler ses observations par voie postale.

02. UN ÉTAT PLUS MODERNE, PLUS EFFICIENT, PLUS EFFICACE

1) Préfecture nouvelle génération



Qu'est-ce que vous y gagnez



Mise en œuvre opérationnelle du Plan Préfectures Nouvelle Génération

Le Plan Préfectures Nouvelle Génération (PPNG) vise à répondre aux attentes des citoyens et aux enjeux auxquels le pays fait face, notamment en matière de sécurité. L'exercice des missions des préfectures et sous-préfectures doit être simplifié, pour les usagers comme pour les agents du service public. Le PPNG poursuit donc un double objectif : **rendre aux Français un service de meilleure qualité et renforcer les quatre missions prioritaires des préfectures et des sous-préfectures que sont la gestion des crises, la lutte contre la fraude documentaire, l'expertise juridique et le contrôle de légalité, et enfin la coordination territoriale des politiques publiques.** En s'appuyant sur les nouvelles technologies et la généralisation du recours aux télé-procédures ou à des tiers de confiance, les modalités de délivrance des titres réglementaires, carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire et carte grise, ont profondément évolué.

Trois changements majeurs ont été opérés par le Plan Préfectures Nouvelle Génération :

1. Le développement de télé-procédures accessibles depuis le site Internet www.ants.gouv.fr permettant de réaliser de manière dématérialisée une demande de carte nationale d'identité, de passeport, de permis de conduire, ou encore de carte grise.
2. La possibilité de demander aide et conseil à des médiateurs présents dans les points numériques (en préfecture, sous-préfecture et MSAP).
3. Un réseau de partenaires (mairies, partenaires des secteurs public, para-public et associatif) et de tiers de confiance (professionnels de l'éducation routière et du secteur automobile...) présents sur l'ensemble du territoire.

Je fais mes démarches en ligne



Je gagne du temps



Je n'ai plus à me déplacer



demarches.interieur.gouv.fr, pour m'informer



En bref

150 000

certificats d'immatriculation des véhicules produits par mois pour l'ensemble des 20 départements relevant du CERT de Besançon

Les missions de proximité dans le cadre du Plan Préfectures Nouvelle Génération

Dans le cadre du Plan Préfectures Nouvelle Génération, des plateformes interdépartementales nommées Centres d'Expertise et de Ressource des Titres (CERT) ont été déployées à compter d'octobre 2017 et se sont vues confier le traitement des demandes de titres, sous forme dématérialisée (cartes nationales d'identité et passeports, permis de conduire, certificats d'immatriculation des véhicules).

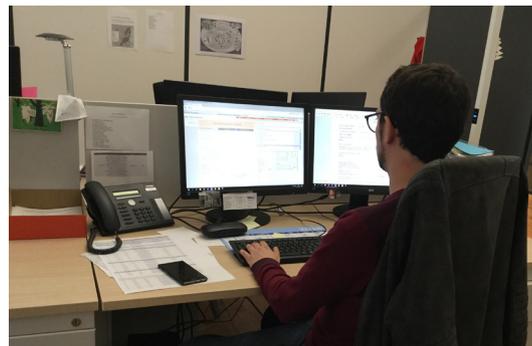
Les missions qui restent dévolues à la préfecture, dites « missions de proximité », concernent :

- la délivrance des passeports urgents, passeports de service, les autorisations et interdictions de sorties du territoire et la mise en œuvre du dispositif de recueil mobile pour les personnes privées de leur mobilité
- le suivi des suspensions et annulations de permis, le suivi des commissions médicales, l'enregistrement des demandes d'échanges de permis étrangers
- la délivrance des habilitations et agréments des professionnels de l'automobile.

La mise en œuvre des procédures dématérialisées et la fermeture des guichets de préfecture depuis octobre 2017 ont été accompagnées de mesures destinées à répondre aux attentes des usagers rencontrant des difficultés pour effectuer leurs démarches administratives.

A cet effet, des points numériques ont été mis à leur disposition à la préfecture et dans les deux sous-préfectures de Montbéliard et Pontarlier. Ces points sont animés par des médiateurs numériques qui aident les usagers à déposer leurs demandes en ligne.

De même, dans l'objectif de densifier le réseau des espaces numériques, des agents de la préfecture sont allés à la rencontre des agents d'accueil dans les Maisons de Services Au Public (MSAP) du département afin de leur présenter ces nouvelles procédures et mettre en place un partenariat avec les MSAP.



Création d'un Centre d'expertise et de ressources des titres d'immatriculation (CERT – CIV) à Besançon

Le Centre d'expertise et de ressources des titres d'immatriculation (CERT) est chargé de la gestion des procédures de délivrance du Certificat d'immatriculation des véhicules (CIV) pour les vingt départements du quart Nord-est de la France, c'est-à-dire les départements de la région Grand-Est, de la région Bourgogne-Franche-Comté, ainsi que les départements du Val-de-Marne et de la Seine-et-Marne. Seulement six CERT en France métropolitaine assurent ces missions : Amiens, Poitiers, Clermont-Ferrand, Nîmes et Paris. Trois CERT-CIV et Permis de conduire sont également installés dans les DOM, en Guadeloupe, Réunion et Mayotte.

En fonctionnement en mode pré-CERT à partir du 2 juin 2017 pour le traitement des demandes de duplicata, puis en préfiguration nationale entre le 2 octobre et le 6 novembre pour l'ensemble des téléprocédures accessibles sur le site Internet <https://ants.gouv.fr/>, le CERT-CIV de Besançon a officiellement ouvert ses portes le 2 octobre dernier.

Le bureau de l'instruction du CERT-CIV traite les quatre téléprocédures spécifiques « je vends ou je donne mon véhicule », « je refais ma carte grise », « je modifie l'adresse sur ma carte grise », « j'achète ou je reçois un véhicule d'occasion » et la téléprocédure complémentaire « je souhaite faire une autre demande ». Le CERT-CIV est aussi chargé de la lutte contre la fraude.

2. Élaboration d'un plan de déplacement dédié au futur pôle État Viotte

Le 20 avril 2017, l'État a signé un bail en l'état futur d'achèvement pour 16 000 m² de locaux au sein du **futur pôle tertiaire Viotte où travailleront 800 agents de l'État en 2020**. Afin d'anticiper les déplacements des agents et des usagers vers ce futur pôle de l'État, l'élaboration d'un plan de déplacement inter-administration (PDIA) Viotte a été engagée en septembre 2017.

Le Grand Besançon et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) accompagnent cette démarche exemplaire de l'État visant à favoriser les moyens de déplacements alternatifs à la voiture individuelle.

Le futur site sera sis au cœur d'un pôle d'échanges multimodal avec la présence à proximité immédiate de transports en commun (train, bus, tramway, vélos).

Ce plan comporte un volet relatif aux déplacements domicile-travail et un volet relatif aux déplacements professionnels dans le contexte de la récente fusion des Régions et des nombreux trajets entre Besançon et Dijon. Il répond à un des grands objectifs du plan régional administration exemplaire.

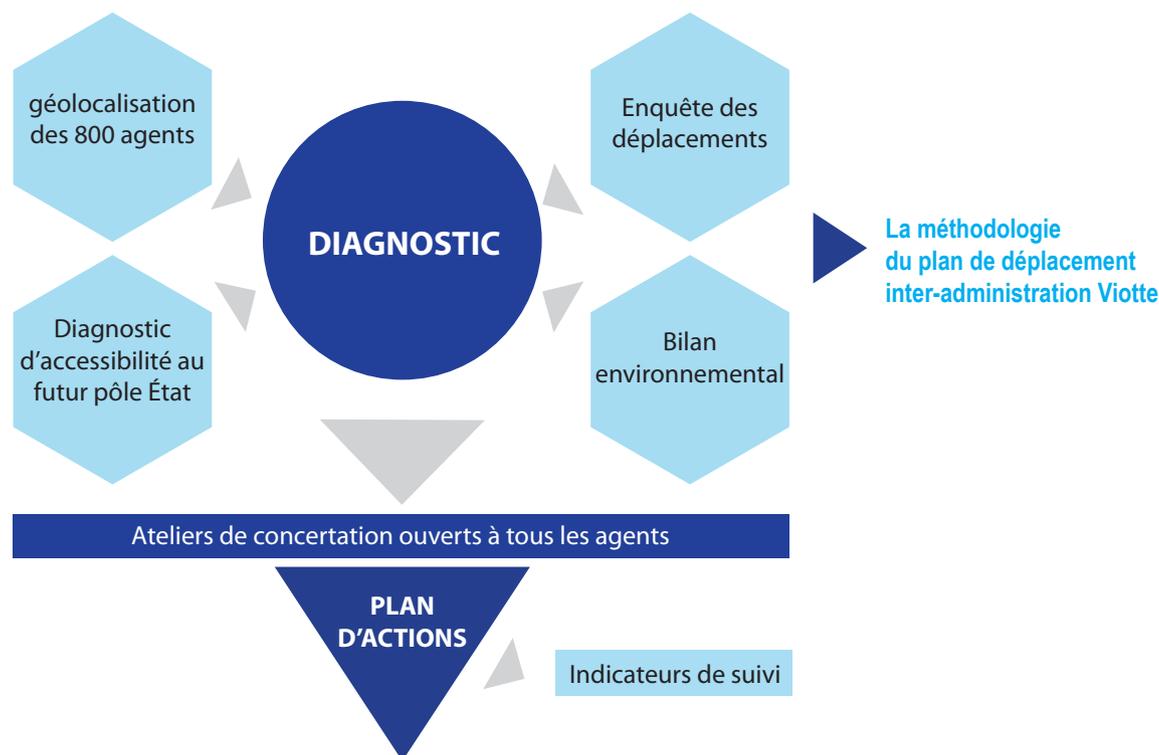
Dans le cadre d'un processus participatif, **dix ateliers de concertation à destination de l'ensemble des agents ont été organisés en décembre 2017**. 231 participants ont formulé des propositions s'adressant aux gestionnaires de réseaux de transports (Grand Besançon, Région, SNCF) et aux employeurs. Le plan d'action sera élaboré en 2018.

En bref

Pôle Viotte
800

agents de l'État en 2020

16 000 m²
de locaux



3) E-administration



En bref

53,06 %
des factures reçues
sous forme
dématérialisée
en 2017
31,56 % en 2016

Mise en œuvre progressive de la facturation électronique pour les marchés publics

Depuis le 1er janvier 2017, les plus gros fournisseurs de la sphère publique ont l'obligation de transmettre les factures destinées aux entités publiques sous forme dématérialisée. Gage de nombreux avantages tels que la réduction des délais de paiement et des coûts de gestion ainsi que la fluidification des échanges entre organismes publics et fournisseurs, la facturation électronique devient progressivement obligatoire pour tous les fournisseurs publics.

Afin de devancer les prochaines échéances, la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFiP) s'est engagée depuis plusieurs années dans la promotion du recours aux factures dématérialisées.

En 2017, elle a poursuivi la mise en œuvre d'actions de sensibilisation des différents intervenants entamées précédemment.

Elle a ainsi mené des actions d'information et d'incitation auprès des entreprises, directement, à l'occasion de chaque contact ou en partenariat avec ses relais traditionnels tels que les chambres consulaires, les organisations patronales ou encore les experts comptables.

Les autres acteurs publics de la chaîne de dépense que sont les services prescripteurs et les centres de services partagés ont également été sensibilisés afin qu'ils relaient auprès de leurs fournisseurs les avantages de la facturation électronique.

Au 31 décembre 2017, 53,06% des factures reçues des fournisseurs de l'État l'ont été sous forme dématérialisée pour 31,56% en 2016 à la même date.

Accompagnement des études notariales en vue de l'obligation de transmission dématérialisée des actes notariés à publier

Dans la perspective de l'obligation faite aux notaires de déposer par voie dématérialisée, à compter du 1er janvier 2018, leurs documents auprès des services chargés de la publicité foncière, la Direction départementale des finances publiques (DDFiP) du Doubs a accompagné, en 2017, les études notariales du département afin de préparer cette échéance.

Conformément à la convention de partenariat signée le 25 janvier 2017 avec la Chambre interdépartementale des notaires de la région Franche-Comté, la DDFIP a ainsi fait régulièrement des points de situation auprès de cette instance sur le déploiement de cette procédure.

Par ailleurs, ses services ont organisé des visites sur place dans les études les plus en retard. Il s'agit d'établir conjointement un diagnostic des principales difficultés rencontrées et de proposer aux notaires des plans d'action permettant une amélioration rapide du taux de dématérialisation.

Au 31 décembre 2017, le taux de transmission des échanges par voie dématérialisée entre notaires et services chargés de la publicité foncière dans le Doubs s'élevait à 81,15%, soit une progression de 23 points par rapport à 2016 avec 58,22% au 31 décembre 2016.

à retenir

81,15 %
des échanges entre
notaires et services
chargés de la publicité
foncière dans le Doubs
s'effectuent par voie
dématérialisée
+ 23 points
par rapport à 2016

03. L'ÉTAT EN ACTION POUR L'ÉDUCATION, L'EMPLOI ET LE SOUTIEN À L'ÉCONOMIE

1. Éducation

En bref

1,9 millions d'euros

de financements DETR consacrés à des opérations de constructions scolaires et périscolaires en 2017

6 protocoles

locaux signés en 2017 dans le cadre de la convention départementale « ruralité »

Poursuite de la mise en œuvre de la convention « ruralité »

La convention « ruralité » mise en place par la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale en 2016 trouve son fondement dans la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République qui a réaffirmé l'attachement de la Nation au maintien d'une offre éducative de qualité dans les territoires ruraux.

La convention validée par l'État, la Région, l'Association des Maires, l'Association des Maires Ruraux et la CAF vise à repenser les réseaux d'école et à réfléchir à de nouveaux modes d'organisation en procédant à des mutualisations et des restructurations permettant d'améliorer, au titre de l'égalité des chances, les conditions de scolarisation des élèves des territoires ruraux.

Les différentes mesures qui en découlent ont pour objectif d'améliorer l'offre scolaire et éducative dans les territoires ruraux. La convention départementale « ruralité » se concrétise par la signature de protocoles locaux qui intègrent les problématiques auxquelles sont confrontés certains territoires du Doubs. À cet effet, les protocoles définissent les engagements de l'État et des élus locaux en précisant les modalités d'accompagnement par le biais de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), attribuée par le Préfet après avis d'une commission composée d'élus, les moyens d'enseignement délégués pour assurer l'enseignement, le déploiement des outils et des ressources du numérique éducatif ainsi que le suivi de la mise en œuvre du Projet Éducatif de Territoire (PEDT).

En 2017, la DETR a permis de financer trois projets de constructions scolaires et périscolaires à Chaux-Neuve, à Chay et à Sainte-Marie pour un montant total de 1,9 millions €. Six protocoles ont ainsi été signés par le Préfet, l'Inspecteur d'Académie et les élus des communes ou des EPCI concernés. Plusieurs autres territoires ont manifesté leur intérêt pour la démarche et signeront un protocole en 2018.

Dans le Doubs, la répartition des schémas d'organisation du temps scolaire est la suivante :

319 écoles (soit 70%) organisent les 24 h d'enseignement obligatoires sur 9 demi-journées (avec l'introduction de la neuvième demi-journée de classe le mercredi matin)

21 écoles (soit 5%) ont bénéficié d'une dérogation pour organiser le temps scolaire avec le samedi matin comme neuvième demi-journée de classe ou avec des journées de classe dont la durée est supérieure à 5 h 30 ou encore avec la répartition des 24 h d'enseignement sur 8 demi-journées dont 5 matinées obligatoires

116 écoles (soit 25%) se sont vues accorder une dérogation, à la faveur d'un décret paru en juin 2017, pour organiser le temps scolaire sur 4 jours par semaine.

Assouplissement de l'organisation du temps scolaire

Le décret du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques a permis de procéder à l'assouplissement de l'organisation du temps scolaire à la rentrée 2017-2018.

En effet, ce décret donne au Directeur académique des Services de l'Éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale et d'un ou plusieurs conseils d'école, la possibilité d'autoriser des adaptations dérogatoires à l'organisation de la semaine scolaire.

Dans ce cadre, les 24 heures d'enseignement hebdomadaires peuvent être placées sur huit demi-journées réparties sur quatre jours, cette modification étant validée après consultation de la collectivité en charge de l'organisation et du financement des transports scolaires et des instances représentatives (CTSD et CDEN).

Pour la rentrée scolaire 2017/2018, la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale a enregistré 127 demandes conjointes des conseils d'école et des collectivités locales (soit 28% des écoles maternelles, élémentaires et primaires du département). Un avis favorable a été émis pour 116 d'entre elles (soit 25% des écoles).

En bref



50 259 élèves

à la rentrée 2017

21 dispositifs

« Plus de maîtres que de classes »

4 classes

dédiées à l'accueil des élèves de moins de 3 ans

44 écoles

en éducation prioritaire

15 en Réseaux d'Éducation Prioritaire (REP)

29 en Réseau d'Éducation Prioritaire renforcé (REP+)

19,77 élèves (hors ULIS)

en moyenne par classe (taux départemental 23,1)

44 collèges publics

dont 3 en REP+ Diderot à Besançon
A. France à Bethoncourt
L. Blazer à Montbéliard

et 4 en REP

J. Bauhin à Audincourt
Les Hautes Vignes à Seloncourt
Jouffroy d'Abbas à Sochaux
Les Bruyères à Valentigney

Des mesures en faveur de la réussite à l'école primaire

Avec 50 259 élèves à la rentrée 2017, les effectifs sont en diminution de 366 élèves par rapport à 2016. Pourtant, le département a bénéficié de 22 emplois supplémentaires, dont 5 emplois au titre de la ruralité.

L'écart entre l'évolution démographique et les moyens illustre la volonté d'accompagner les mesures pour l'école dans le cadre de la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, en y incluant les premières mesures relatives à l'objectif « 100 % de réussite au CP », selon trois thématiques.

Enseignement préélémentaire et élémentaire

L'objectif est de :

- favoriser la scolarisation dès le plus jeune âge. A ce titre un poste passerelle (0,5 ETP) a été créé
- accompagner les regroupements en territoires ruraux (gel de 5 postes).

Afin d'atteindre l'objectif « 100 % de réussite au CP », le doublement des classes de CP en REP+ a été mis en place ce qui correspond à 30 postes dont 19 en classes de CP et 11 postes collatéraux (autres niveaux et remplacement en REP+).

Elèves à besoin éducatif particulier

Afin de poursuivre le développement de la scolarisation des enfants handicapés, 2 postes ont été ouverts en Institut Médico Educatif - Institut Médico Pédagogique (IME-IMP) ainsi que 2 Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS).

Accompagnement des enseignants

Outre l'accueil et la formation des nouveaux enseignants (99 stagiaires), la sécurisation des espaces scolaires se poursuit : référent sûreté départemental, exercices de mise en sécurité, actualisation des Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS).

De nouvelles mesures pour le collège

La rentrée 2017 se caractérise par l'introduction de mesures d'assouplissement dans la mise en œuvre de la réforme du collège.

La réforme de 2015 a visé à renforcer la liaison école-collège (nouveau cycle 3 : classes de CM1, CM2 et 6ème) et à accorder une marge d'autonomie accrue aux établissements. Les équipes pédagogiques disposent ainsi d'une plus grande marge de manœuvre dans l'utilisation de la dotation, notam-

ment dans l'organisation de l'accompagnement personnalisé en 6ème et des enseignements pratiques interdisciplinaires. Elle a introduit également une 2ème langue vivante dès la classe de 5ème en mettant fin aux classes bilangues des collèges, sauf dans le cas d'une continuité école-collège en Allemand. Cette disposition a nécessité une relance volontariste de l'enseignement de l'allemand dans le premier degré, qui connaît un développement significatif.

Les mesures ministérielles d'ajustement et d'assouplissement de la réforme prévues à la rentrée 2017 ont permis d'ouvrir de nouvelles classes bilangues en collège (+ 4 collèges), de simplifier la mise en place des enseignements pratiques interdisciplinaires et de renforcer l'enseignement des langues et cultures de l'Antiquité.

Sur ce dernier point, les collèges du Doubs avaient tous conservé leur offre.

En complément de la réforme, le développement du numérique éducatif reste une priorité. Il doit permettre d'offrir de nouvelles réponses pédagogiques et notamment de développer des méthodes innovantes. Au-delà de l'intérêt général, l'un des enjeux de l'utilisation de l'outil numérique porte sur la réussite des élèves les plus en difficulté.

Il est à noter le fort investissement du Département du Doubs auprès de l'Éducation Nationale, ce qui a permis une ouverture numérique particulièrement importante des collèges.

La scolarisation des élèves en situation de handicap comme axe fort du projet académique

Diversification des modalités de scolarisation

Dans le Doubs, 2824 élèves en situation de handicap sont scolarisés. Parmi eux, 1187 élèves bénéficient d'une scolarisation individuelle, 712 élèves sont scolarisés dans le cadre d'un dispositif collectif (Unité Localisée d'Inclusion Scolaire) et 925 élèves sont en unité d'enseignement d'un établissement médico-social.

Augmentation du nombre de dispositifs collectifs de scolarisation (ULIS) et maillage territorial

Pour répondre à l'augmentation des notifications émanant de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées et proposer une modalité de scolarisation adaptée, deux dispositifs ULIS ont été ouverts à la rentrée 2017,



l'un à l'école élémentaire St Exupéry située à Valdahon, l'autre à l'école élémentaire G. Dubiez situé à Doubs.

Ce maillage territorial renforcé répond aux besoins grâce à 37 Ulis école, 22 Ulis collège et 4 Ulis LP fonctionnant en réseaux d'établissements.

L'ouverture de nouveaux dispositifs ULIS se poursuivra à la rentrée scolaire 2018-2019 dans plusieurs établissements : école élémentaire Château Herr à Pont de Roide-Vermondans, école Les Chênes à Sochaux et collège Olympe de Gougues à Pont de Roide-Vermondans.

Les compensations favorisant l'accessibilité pédagogique et la réalisation des parcours de scolarisation en augmentation

76, 8 % des élèves en situation de handicap scolarisés individuellement dans le 1er degré bénéficient d'un accompagnement par une aide humaine, 29,1 % dans le second degré. 570 personnes sont recrutées pour répondre à ces besoins dont 200 en contrat unique d'insertion et 370 en contrat d'Accompagnant des Élèves en Situation de Handicap (AESH).

Les enseignants et les accompagnants se professionnalisent

84 Auxiliaires de Vie Scolaire ont bénéficié d'un plan de formation de 60 heures. Tous les enseignants spécialisés bénéficient d'actions de formation continue adaptées à leurs besoins.

15 enseignants sont inscrits en formation longue leur permettant d'acquérir une certification spécialisée et 342 ont suivi des modules de professionnalisation.

La dynamique d'externalisation des unités d'enseignement des établissements médico-sociaux vers le milieu ordinaire se poursuit

Dans le département, 25 établissements médico-sociaux scolarisent 925 élèves.

20 classes externalisées sont implantées dans les écoles élémentaires, les collèges et les lycées professionnels.

Évolution des effectifs des collèges publics



Évolution des effectifs des collèges publics



2824

élèves en situation de handicap scolarisés

63

Unités Localisées d'Inclusion Scolaire (école, collège, licence professionnelle)

12

Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (S.E.G.P.A.) implantées dans les collèges et les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA)

792

élèves scolarisés de la 6ème à la 3ème grâce au maillage territorial

2. Soutien au secteur agricole

La Politique Agricole Commune dans le Doubs, 90 millions d'aides soldés en 2017

Pour le premier pilier de la PAC, c'est-à-dire les aides directes versées aux agriculteurs, la Direction Départementale des Territoires (DDT) est chargée d'instruire les aides surfaciques (paiements de base, paiement redistributif pour les 52 premiers ha, paiement vert et paiement aux jeunes agriculteurs) et les aides couplées animales et végétales.

Ces aides ont été payées aux agriculteurs du Doubs pour les années 2015 et 2016. Les paiements au titre de la campagne 2017 ont débuté le 21 février 2018. Chaque année depuis 2015, les exploitants agricoles ont pu bénéficier d'avances de trésorerie remboursables pour pallier les retards de paiements. Le gouvernement met tout en œuvre pour retrouver un calendrier d'instruction classique de la PAC en 2018 ; la télédéclaration est ouverte du 1er avril au 15 mai, l'instruction est réalisée en DDT entre juillet et septembre, un acompte devrait être payé au 16 octobre, puis un solde en décembre.

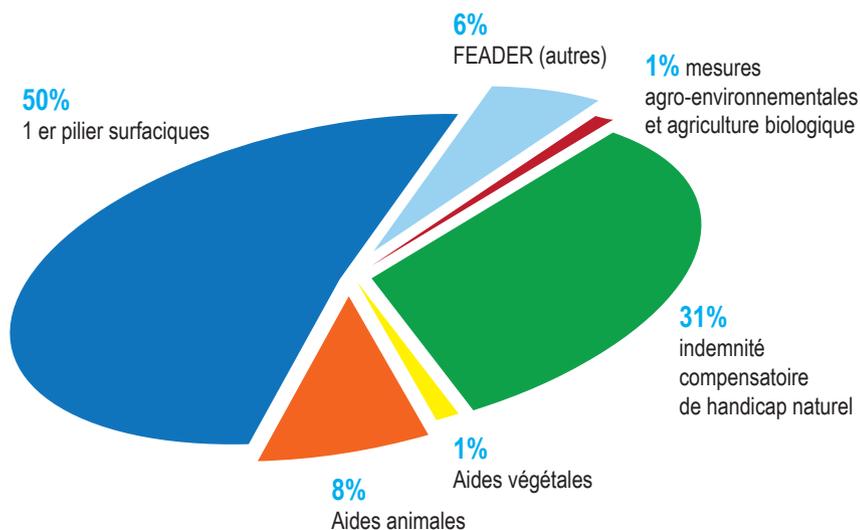
Ainsi, en 2017, ce sont près de 2500 dossiers PAC 2016 qui ont été instruits en DDT pour le premier pilier, ce qui a permis un versement de près de 45 M€ au titre des aides surfaciques, de 7 M€ au titre des aides animales (dont 6 M€ d'aide aux bovins laitiers) et un peu plus de 500 000 € d'aides couplées aux productions végétales (pour l'essentiel, il s'agit d'aide aux légumineuses fourragères, pour 444 000 €).

D'autre part, la DDT instruit les aides surfaciques du second pilier de la PAC (développement rural), à savoir l'indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN : 30 M€ payés en 2017) et les aides relatives aux mesures agro-environnementales et climatiques, et à l'agriculture biologique (MAEC/Bio). La quasi-totalité des aides MAEC/Bio 2015 a été instruite et payée aux agriculteurs concernés en 2017. Cela représente près de 340 dossiers et un montant d'aide de plus 1,2 M€. De plus, le gouvernement s'engage à ce que les demandes d'aide MAEC/Bio 2016 et 2017 aient toutes été instruites avant la fin de l'année 2018.

Enfin, la DDT est chargée d'instruire les aides à l'installation des jeunes agriculteurs, à la modernisation des exploitations agricoles (plan de modernisation des bâtiments d'élevage, plan de performance énergétique et plan végétal)

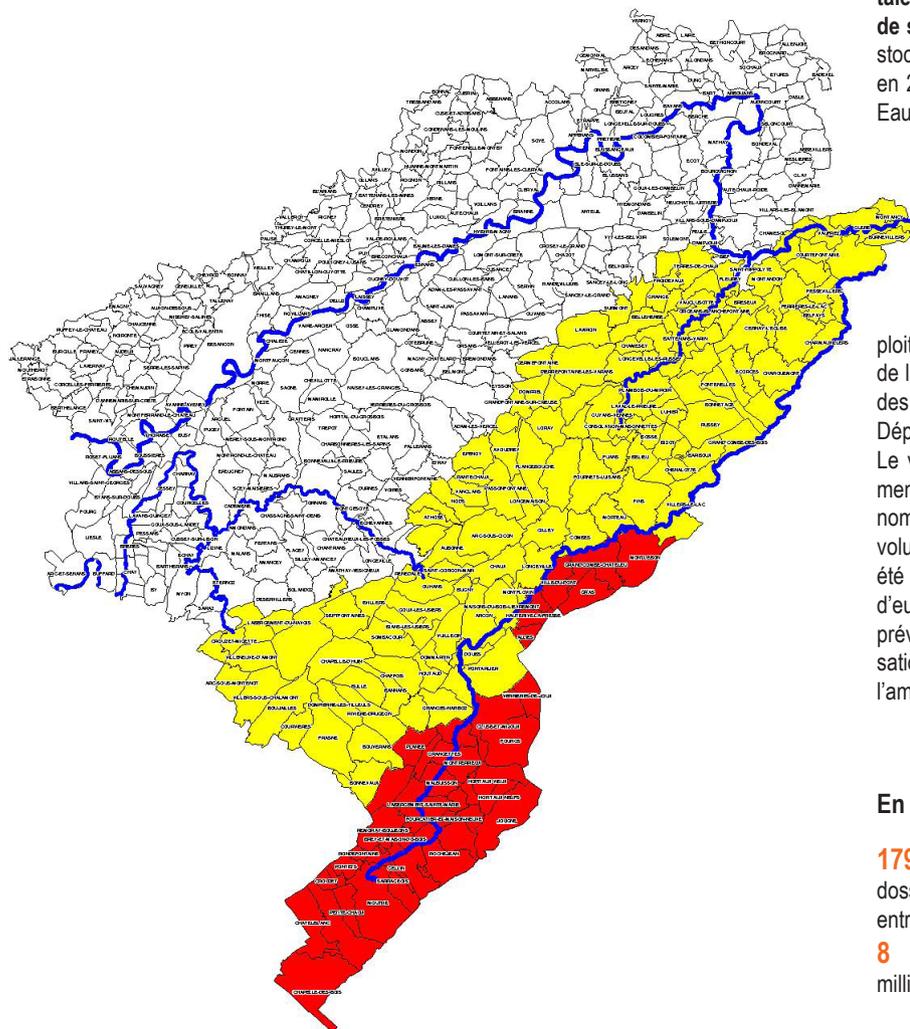
et à la diversification qui relèvent également du second pilier de la PAC. Il s'agit d'aides ponctuelles qui peuvent être sollicitées par les exploitants dans le cadre d'appels à projets. En moyenne sur les trois premières années de la programmation 2015-2020, 5,3 M€ ont été versés annuellement aux exploitants au travers de ces dispositifs pour un total de 250 dossiers instruits en DDT. Il s'agit essentiellement d'aides à la modernisation des bâtiments d'élevage (2,7 M€) et d'aides à l'installation des jeunes agriculteurs (1,9 M€).

Estimation de la part des différentes aides de la PAC dans le Doubs



ZONAGE GEOGRAPHIQUE DES AUTONOMIES DE STOCKAGE RECOMMANDEES POUR LES EFFLUENTS LIQUIDES

-  Autonomie recommandée de 4 mois
-  Autonomie recommandée de 5 mois
-  Autonomie recommandée de 6 mois



La modernisation des exploitations agricoles : des effluents mieux stockés

Dans le Doubs, la nature karstique du sol provoque une fragilité des nappes d'eau superficielles et souterraines au regard des pollutions domestiques, industrielles ou agricoles.

Pour éviter ces dernières, la réglementation départementale a été renforcée en prévoyant de nouvelles normes de stockage des effluents - 4, 5 ou 6 mois de capacité de stockage en fonction de l'altitude - qui vont entrer en vigueur en 2019 sur le Schéma de Gestion et d'Aménagement des Eaux Haut Doubs - Haute Loue et en 2020 partout ailleurs.

L'amélioration du stockage des effluents peut être accompagnée financièrement dans le cadre du plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCE) qui s'inscrit dans le 2ème pilier de la Politique Agricole Commune (PAC). Le PCE mobilise des crédits de l'État, des collectivités territoriales (Région et Département), de l'agence de l'eau et de l'Europe (FEADER). Le volet du PCE qui concerne la modernisation des bâtiments d'élevage est le dispositif le plus volumineux, tant en nombre de dossiers instruits par la DDT du Doubs, qu'en volume financier. Ainsi, entre 2015 et 2017, 179 dossiers ont été subventionnés pour un montant total d'aide de 8 millions d'euros. Cela permet un effet levier conséquent puisqu'il est prévu de réaliser 57 millions d'euros de travaux de modernisation des bâtiments d'élevage, dont 15 millions d'euros pour l'amélioration de la gestion des effluents.

En bref

179
dossiers subventionnés
entre 2015 et 2017

8
millions d'euros d'aide

Solid'agri, un dispositif d'identification et d'accompagnement des exploitations structurellement fragilisées

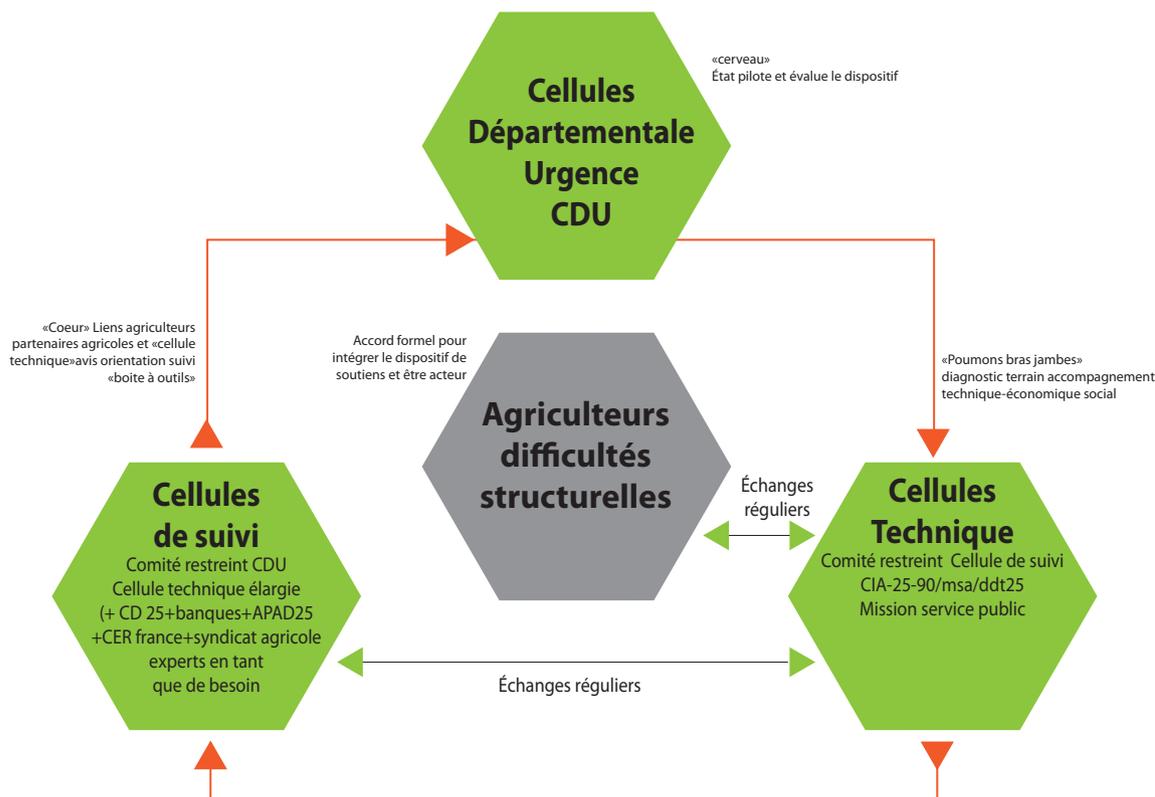
Depuis 2015, les crises comme celles de la viande puis des céréales ont malmené les exploitations agricoles. Des aides conjoncturelles ont été apportées pour passer le cap mais dans certains cas, le constat a été fait que les exploitations pouvaient aussi être structurellement fragiles.

Pour les accompagner sur le plus long terme, un dispositif original et multipartite, Solid'agri, piloté par la Direction Départementale des Territoires en collaboration étroite avec la Mutualité Sociale Agricole et la Chambre d'Agriculture, a été mis en place dans le département depuis 2016.

Il combine, selon les besoins, diagnostic et suivi technico-économique, action sociale, accompagnement humain, formation voire aide à la reconversion.

En 2017, 45 exploitations ont été recensées. Elles se situent sur tout le territoire et concernent tous les types de productions : bovins lait sous signe de qualité (AOP ou AB) ou lait standard, bovins viande, maraîchage, horticulture et centre équestre. Vingt-quatre exploitations sont en cours d'accompagnement.

Les premiers enseignements tirés montrent que les situations sont toujours complexes et que des problématiques sociales sont fréquemment rencontrées (vie familiale, santé...). Il est indispensable de rendre les bénéficiaires acteurs du changement et le facteur temps est déterminant.



3. Emploi et développement économique

Quelques chiffres

Au 31 décembre 2017, le département du Doubs comptait **25 070** demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A soit - 6% par rapport à fin 2016, et **42 010** personnes inscrites en catégorie ABC, chiffre en sensible hausse sur un an (+1,1%).

La baisse constatée des demandeurs d'emploi est particulièrement marquée pour les jeunes de moins de 25 ans dont le nombre d'inscrits diminue de -13,1% sur un an dans la catégorie A, et diminue de -6,3% dans les catégories ABC.

La baisse du nombre des demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A et âgés de moins de 25 ans est particulièrement marquée sur les bassins d'emploi de Pontarlier (-16,1%) et de Morteau (-36,6%).

L'accompagnement des entreprises et des mutations économiques par la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

L'amélioration du climat économique s'est traduite par un redémarrage des recrutements dans de nombreux secteurs. L'État a notamment accompagné et coordonné les interventions des différents opérateurs au sein du **Plan d'Action pour les Recrutements dans la Filière Automobile (PARFAU)**, conduit sur le bassin de Montbéliard à partir du mois de mars dans le cadre du vaste plan d'embauches mis en place par PSA et ses sous-traitants, en vue de faire face au succès du nouveau véhicule 3008, et à l'entrée en production, en septembre, du Grandland (Opel). En lien avec Pôle emploi, la Région et les agences d'intérim, **se sont plus de 1 000 recrutements qui ont pu être conduits sur quelques mois** afin de permettre, début septembre 2017, la mise en place de l'équipe du week-end chez PSA.

Le service public de l'emploi est aussi fortement mobilisé sur d'autres opérations de recrutements d'envergure dans d'autres territoires, comme par exemple autour de **l'entreprise SIS** sur le secteur de Valdahon.

Plus généralement, l'État accompagne les entreprises dans le domaine des ressources humaines au travers des actions du plan TPE-PME en place depuis 2016. Ainsi, une action partenariale avec la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a été initiée par l'Unité Territoriale de la DIRECCTE et s'est traduite en 2017 par la mise en place d'un plan d'accompagnement de l'évolution des emplois et des compétences dans les TPE et PME de l'Est Bisontin (voir article ci-après), démarche qui sera étendue à d'autres territoires en 2018.

Parallèlement, quatre TPE-PME du Doubs ont sollicité en 2017 le dispositif « d'appui conseil-ressources humaines » cofinancé par la DIRECCTE dans le cadre du plan d'appui TPE.

Dans ce contexte, **une baisse importante du recours au dispositif d'activité partielle par les entreprises du Doubs a été constatée sur 2017.**



© PSA

Le Plan d'Action pour le Recrutement dans la Filière Automobile (PARFAU) dans l'aire urbaine de Montbéliard/Belfort/Héricourt

L'usine PSA de Sochaux (10 500 salariés) a annoncé en avril 2017 son besoin de 1500 personnes supplémentaires en vue de faire face au un surcroît d'activité dû au succès de son nouveau modèle 3008. Cette vague de recrutement, une première à cette échelle depuis les années 2000, conditionnait la mise en place d'une nouvelle équipe « Vendredi Samedi Dimanche » (VSD) de fin de semaine à compter de septembre 2017 et l'augmentation des capacités de production.

Ce développement de l'activité de PSA a dynamisé par ailleurs l'ensemble de la filière et du bassin de Belfort/Montbéliard/Héricourt, avec un besoin en recrutements estimé à plus de 1000 personnes pour l'ensemble des sous-traitants. Cette **hausse de l'activité a constitué une véritable chance de favoriser l'insertion des personnes en recherche d'emploi sur ce territoire marqué par un taux de chômage important** (10,8 % au 1er trimestre 2017 et 10,2 % au 3ème trimestre 2017).

Sur initiative du Préfet du Doubs et de la DIRECCTE, un Plan d'Action pour le Recrutement dans la Filière Automobile (PARFAU), coordonné par une instance de pilotage (COFIL regroupant PSA, Préfecture, DIRECCTE, Pôle Emploi, Conseil Régional, missions locales, entreprises de travail temporaire, PRISME Emploi ...), a été mis en place en mai pour répondre aux besoins en mobilisant les acteurs concernés. L'objectif défini visait à assurer une liaison efficace de l'ensemble des partenaires, en transparence de l'action de chacun. Le COFIL s'est réuni à la sous-préfecture de Montbéliard tous les mois durant le second semestre.

	2017	2018	évolution
Nombre d'autorisations d'activité partielle	288	352	18,2%
Nombre d'heures autorisées	1303360	2854105	54,3%

En bref

En 2017, les trois missions locales du département situées à Besançon, Montbéliard et Pontarlier,

ont reçu **2 660** jeunes en primo-accueil.

La DIRECCTE a soutenu l'action des trois missions locales pour un montant total de **2 334 571 €** dont :

1404235 € au titre des conventions annuelles d'objectifs

864000 € au titre de la Garantie jeunes
60000 € au titre de l'accompagnement des emplois d'avenir

Quelques chiffres

4 dossiers de Prime à l'Aménagement du Territoire (PAT) sont en cours dans le Doubs, soit 2,4 millions d'euros attribués sous réserve qu'il y ait 51,6 millions d'euros d'investissements et 381 emplois créés

2 conventions d'Aide à la Réindustrialisation (ARI) en cours dans le Doubs, soit 1 million d'euros attribué sous réserve qu'il y ait 6,95 millions d'euros d'investissements et 22 emplois créés

Une cellule technique, animée par Pôle Emploi, a été instaurée avec pour missions d'assurer le lien entre les prescripteurs et les employeurs, de traiter quotidiennement les candidatures, d'organiser le «sourcing» et de définir les actions d'ingénierie nécessaires aux recrutements. Les circuits entre les différents intervenants ont été précisés autour d'une logique de simplification.

Organisés et pilotés par la sous-préfecture de Montbéliard, des COPILs plus restreints ont également eu lieu sur des thématiques particulières en fin d'année.

Le plan d'action a permis de répondre aux besoins de PSA qui a pu mettre en place, dans un délai de quatre mois, son équipe « VSD ». Les travaux se poursuivent en 2018 pour accompagner les entreprises de la filière et répondre aux besoins du bassin.

Action de développement des entreprises de l'Est bisontin

Lancée fin 2016 par l'Unité Départementale du Doubs de la DIRECCTE en partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB), la démarche avait pour objectif d'adapter les emplois et les compétences aux évolutions et aux besoins des entreprises de l'Est bisontin, pour lesquelles le déficit de main d'œuvre qualifiée est un réel enjeu.

Elle s'est matérialisée par des rencontres avec les entreprises du secteur, menées par l'association Réussite Emploi Franche-Comté, et un apport de solutions concrètes. Ces interventions ont été soutenues à la fois par l'État, à hauteur de 60 000 € et la CAGB, au bénéfice de 87 entreprises situées au cœur de 12 communes de l'Est bisontin.

La clôture de cette action s'est déroulée le 14 décembre 2017 dans les nouveaux locaux de l'entreprise DIXI. Elle s'est organisée autour de la mise en place d'une dizaine d'ateliers animés par les acteurs de l'emploi et de l'industrie (Pôle emploi, IUMM, Mission locale, OPCALIA-AGEFOS, CCI, ADECCO), l'occasion pour une centaine d'entreprises de mieux appréhender les méthodes de recrutements via les réseaux sociaux ou d'en savoir plus sur l'alternance. L'opportunité également pour les demandeurs d'emploi présents de tester la méthode de recrutement par simulation (MRS) utilisée par Pôle Emploi.

Soutien à la compétitivité des entreprises et au développement des territoires

Les agents du service régional « Compétitivité des Entreprises et Développement des Territoires » (CEDT) de la DIRECCTE ont conduit 123 visites d'entreprises dans le Doubs en 2017.

La mise en place du Réseau Économique Territorial (RET) du Nord Franche-Comté et du Doubs

Suite à la loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République) du 7 août 2015, les RDE (Réseaux des développeurs économiques) ont été amenés à évoluer. Le Conseil régional a affiché dans son Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), une volonté de faire vivre localement ce schéma via des « revues de projet territoriales », qui correspondent aux missions des Réseaux des Développeurs Économiques (RDE).

Une co-animation État (DIRECCTE) - Conseil Régional du RDE, devenu Réseau Économique Territorial (RET), sera donc effective dès 2018 dans l'ensemble de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Tout en capitalisant sur l'expérience acquise depuis de nombreuses années à travers les RDE, les objectifs du RET sont les suivants :

- Diffuser, expliquer et faciliter la déclinaison sur les territoires des politiques ou dispositifs régionaux et nationaux
- Améliorer la connaissance réciproque des différentes structures pour créer une véritable dynamique de travail collectif
- Échanger sur les dossiers d'entreprises suivies par les développeurs afin de leur garantir un accompagnement concerté (création, développement, mutation, reprise-transmission).

Déploiement du dispositif de Garantie jeunes dans le Doubs

La Garantie jeunes est un contrat d'engagement réciproque entre un jeune et une mission locale afin d'amener le jeune en situation d'isolement et de grande précarité vers l'autonomie.

La Garantie jeunes s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans sans emploi. Le contrat prévoit une allocation de 480 euros par mois. La durée d'un an, pouvant être prolongée jusqu'à six mois, permet d'avancer progressivement mais aussi de mixer les situations : ateliers collectifs de recherche d'emploi, suivi personnalisé, périodes d'expériences professionnelles en entreprise. **A ce titre, la Garantie jeunes constitue une modalité spécifique, particulièrement intensive, du parcours contractualisé vers l'emploi et l'autonomie.**

Si les missions locales sont chargées de la conduite du dispositif, elles travaillent en lien étroit avec la DIRECCTE.

En 2017, 465 jeunes ont intégré la Garantie jeunes dans le Doubs ce qui porte à 1 255 le nombre de jeunes étant entrés dans le dispositif depuis sa mise en place dans le département en 2015.

Lutter contre toutes les formes du travail illégal

Cette mission constitue une priorité gouvernementale majeure, inscrite au plan national de contrôle de l'inspection du travail appuyée par les organisations syndicales et patronales. Elle porte des enjeux importants en termes de cohésion sociale, de respect de règles minimales du droit des travailleurs et de concurrence loyale.

En 2017, la priorité demeurait également dans la lutte contre les fraudes aux règles sur le détachement dans le cadre des Prestations de Services Internationales (PSI) dans la mesure où 516 000 salariés ont été détachés, hors transport routier, sur le territoire national et pour le Doubs, cela représente plus de 3000 salariés détachés, soit une augmentation de plus de 111 % par rapport à 2016.

Les principaux secteurs d'activité utilisateurs de salariés détachés sont le secteur de l'industrie (près de 50 % des déclarations de détachement), suivi par les services avec plus de 25 %, puis le secteur du BTP avec près de 14 % du total des déclarations.

Dans le cadre de la recherche de fraude aux règles de détachement, les contrôles réalisés en 2017 par l'inspection du travail du Doubs ont conduit à proposer au DIRECCTE une

amende administrative à l'encontre de cinq entreprises. Les deux procédures engagées en 2016 ont abouti en 2017 au prononcé d'une amende d'un montant de 3000 euros pour chaque entreprise.

Au regard de l'analyse de la verbalisation dans le Doubs sur l'année 2017, l'ensemble des services compétents dans le cadre du comité opérationnel départemental anti-fraude a dressé 27 procédures qui ont concerné 38 salariés victimes de travail illégal.

L'inspection du travail du Doubs est pour sa part signataire de cinq de ces procédures.

Tous les secteurs d'activité sont contrôlés dans le cadre d'opérations de lutte contre le travail illégal. Il convient de noter que les secteurs de la construction et les activités d'hôtellerie et de la restauration sont les secteurs présentant un taux de verbalisation les plus importants représentant chacun près de 30 %, suivi par le secteur du commerce (22%).

En bref

Les contrats aidés dans le Doubs en 2017

161

CIE (Contrat Initiative emploi) - secteur marchand (uniquement sur le 1er semestre 2017)

256

EAV (emplois d'avenir) - secteurs marchand et non marchand

1702

CAE (contrat d'accès à l'emploi) - secteur non marchand

L'Inspection du travail du Doubs Centre (UC1) a réalisé en 2017

1063 interventions dont 345 contrôles en entreprises ou sur chantiers et 242 enquêtes plus particulièrement dans le cadre des demandes de rupture de contrat de travail de salariés protégés ou suite à un accident du travail

1003 suites à interventions : 80% des suites sont des lettres d'observations

112 décisions concernant des salariés protégés

8 procès-verbaux et 8 signalements au titre de l'article 40 du code de procédure pénale concernant des infractions relevées soit dans le cadre du travail illégal soit pour défaut de respect des règles en matière de santé et sécurité.

Les actions de contrôle ont été menées conformément au plan d'action régional 2017, notamment dans le cadre de la prévention des risques liés à l'amiante, aux chutes de hauteur.

Des contrôles ont également été menés dans le cadre de la lutte contre le travail illégal dans les secteurs d'activité de la restauration, de la construction, de l'industrie et des transports, soit lors de contrôles inopinés, soit dans le cadre d'opérations organisées au sein du CODAF.

Déclarations de détachement de salariés étrangers dans le département du Doubs

- augmentation de plus de 127 % entre 2016 et 2017 du nombre de déclarations reçues
- augmentation de plus de 107 % entre 2016 et 2017 du nombre de salariés détachés
- augmentation de plus de 66 % entre 2016 et 2017 du nombre de jours d'intervention

En bref

En Bourgogne-Franche-Comté,

18 680 jeunes apprennent l'un des 400 métiers en alternance dans l'un des 53 centres de formation des apprentis (CFA) de la région.

Dans le Doubs, au titre de la campagne d'apprentissage pour 2017 :

2649 contrats ont été enregistrés de juin à décembre 2017 dans le secteur privé, soit +1,8% par rapport à 2016

146 contrats ont été enregistrés de juin à décembre 2017 dans le secteur public, soit +19,7% par rapport à 2016.



© Papeterie de Mandeuire

L'accompagnement du projet d'extension de la papeterie de Mandeuire

En raison d'un surcroît d'activité lié d'une part, à des restructurations dans le secteur de la papeterie entraînant la disparition de concurrents et d'autre part, au développement de nouvelles fabrications plus techniques, le dirigeant de la papeterie souhaite agrandir le site de Mandeuire. En effet, le carnet de l'entreprise étant devenu très important, il souhaite passer d'une production annuelle de 30 000 tonnes à 40 000 tonnes voire à 47 000 tonnes.

Sous l'égide du sous-préfet de Montbéliard, plusieurs réunions techniques de travail se sont tenues en 2016 et 2017, en présence des services de l'État (DDT, DRAC, SDIS et DREAL) ainsi que d'un représentant du bureau d'études.

D'autres acteurs ont également été mobilisés notamment la commune de Mandeuire pour les questions d'urbanisme. Tous se sont accordés sur la nécessité d'anticiper au mieux les difficultés que l'entreprise pourrait rencontrer dans la mise en œuvre de son projet de développement et de garantir au porteur un suivi rapproché sur six points (le diagnostic archéologique, le permis de construire, les conclusions en matière d'installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE), la loi sur l'eau, la réglementation incendie et les directives d'émissions industrielles (IED)) ainsi qu'un calendrier adapté en termes d'instruction des dossiers réglementaires correspondants.

La commune de Mandeuire a délivré le permis de construire et le chantier a pu ainsi débiter aussitôt, conformément au planning initialement établi et au vœu de l'entreprise.

Bilan de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial et cinématographique du Doubs

La Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) s'est réunie quatre fois au cours de l'année 2017 et s'est prononcée sur sept dossiers.

Un dossier concernait une surface alimentaire, trois dépendaient du secteur non alimentaire (équipement de la personne et de la maison) et trois étaient des projets mixtes.

Deux dossiers concernaient la création de locaux, deux portaient sur l'extension de la surface de vente de centres commerciaux existants. Les trois autres dossiers concernaient un changement de secteur d'activité d'un local du secteur non alimentaire vers le secteur alimentaire, un autre une modification substantielle d'un projet non alimentaire précédemment autorisé par la CDAC et le dernier, la réhabilitation d'une friche commerciale.

Cinq demandes ont reçu une décision favorable, deux dossiers ont connu un avis défavorable.

Quatre dossiers ont fait l'objet d'un ou plusieurs recours contentieux.

La Commission d'Aménagement Cinématographique s'est réunie une fois pour statuer sur un dossier relatif à l'extension d'un cinéma existant.

Le secrétariat de la Commission a également reçu 3 dossiers, qui n'ont pas fait l'objet de passage en CDAC soit parce qu'ils ont fait l'objet d'un refus tacite de permis de construire ou ont été retirés par le pétitionnaire.



Développement et accompagnement des entreprises dans le Doubs en 2017



Activité partielle

Nombre d'entreprises concernées.....	146
Nombre d'autorisations données en 2017.....	288
Nombre d'heures autorisées.....	1 303 360
Montant versé par l'État en 2017.....	989 178 €



Plan d'accompagnement emplois TPE de l'Est bisontin

Nombre d'entreprises accompagnées.....	87
Montant de la subvention DIRECCTE.....	60 000,00 €



Appui Conseil /Ressources Humaines

Appui individuel : Nombre d'entreprises accompagnées dans le Doubs.....	4
Appui individuel : Montant de la subvention DIRECCTE.....	22 450,00 €
Appui collectif : nombre d'entreprises accompagnées dans le Doubs.....	7



Aide au titre du Contrat de Génération (dispositif en vigueur jusqu'au 22/11/2017)

Nombre d'aides en 2017.....	934
Nombre d'aides depuis le lancement du dispositif (mars 2013).....	1 606



Aide à l'embauche PME (en vigueur jusqu'au 31/12/2017 pour les embauches réalisées jusqu'au 30/06/2017)

Nombre d'aides en 2017.....	7 513
Nombre d'aides depuis le lancement du dispositif (2016).....	16 328



Compétitivité des entreprises et développement des territoires

Nombre de visites d'entreprises en 2017.....	123
PAT : nombre de dossiers.....	4
PAT : montant aide.....	2 400 000 €
PAT : nombre d'emplois créés correspondants.....	381
ARI : nombre de dossiers.....	2
ARI : montant aide.....	1 000 000 €
ARI : nombre d'emplois créés correspondants.....	22

698

Accords d'entreprise



91 Plans épargne

17 accords égalité Hommes-femmes

262 accords d'intéressement

22 accords de participation

04. L'ÉTAT EN ACTION POUR LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS ET FAVORISER L'ACCÈS AU LOGEMENT ET A LA CULTURE

1. Lutte contre les inégalités



276 projets financés par les crédits de la politique de la ville dans le Doubs en 2017

L'enjeu majeur de la politique de la ville est de remettre la République au cœur des quartiers en y mobilisant le droit commun afin que ceux qui y vivent bénéficient des mêmes droits et services qu'ailleurs, en favorisant l'émancipation des habitants, la mobilisation et l'insertion par l'éducation et l'emploi.

En 2017, dans le Doubs, la dotation de 1 712 000 € de crédits de la politique de la ville de l'État a permis de soutenir 276 projets dans les quartiers prioritaires de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, Pays de Montbéliard Agglomération et Pontarlier, développés par 136 structures associatives et collectivités territoriales.

730 000 € ont permis de soutenir 30 projets éducatifs, dont 10 programmes de réussites éducatives, agissant contre l'échec scolaire, soutenant l'accompagnement scolaire, ou favorisant l'accès aux études supérieures :

- 560 000 € ont accompagné plus d'une centaine de projets orientés notamment en direction de la jeunesse, visant l'accès aux loisirs, aux sports, à la culture, recherchant la mobilisation des forces vives et l'engagement des conseils citoyens
- 326 000 € ont contribué à la mise en œuvre de près de 40 projets d'accompagnement des publics les plus éloignés de l'emploi et visant à la levée des freins à l'emploi, l'accompagnement à l'insertion professionnelle, la sensibilisation à la création d'entreprise et l'aide à l'émergence de projets.

Par ailleurs, 35 conventions adultes-relais ont été mobilisées dans le Doubs afin de renforcer l'intervention de médiateurs à vocation sociale, éducative et scolaire, et familiale dans les quartiers prioritaires.

Partenariat entre la DDFiP du Doubs et les Maisons de Service au Public, les animateurs formés aux outils numériques

Consciente que certains publics se trouvent dans une situation d'inégalité face aux démarches en ligne alors que les relations avec les administrations s'inscrivent de plus en plus dans le numérique, la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFiP) du Doubs s'est engagée dans un partenariat avec les Maisons de Service au Public (MSAP) du département.

En effet, ces entités, véritables relais auprès des citoyens, les accompagnent dans leurs démarches de la vie quotidienne, en leur apportant notamment une aide à l'utilisation des services numériques.

C'est pour cette raison que la DDFiP a initié des sessions de formation au bénéfice des animateurs des MSAP.

La formation dispensée a permis de mettre en situation les animateurs des MSAP afin qu'ils s'approprient les possibilités offertes par les services numériques que propose la Direction générale des finances publiques aux usagers : gérer ses impôts au moyen du site Internet <https://www.impots.gouv.fr> (déclaration de revenus, paiement, réclamation, messagerie sécurisée...), payer ses redevances et taxes locales via TIPI ou par prélèvement, payer ses amendes ou acheter un timbre électronique pour son passeport sur les sites <https://www.amendes.gouv.fr> et <https://timbres.impots.gouv.fr>.

En bref

43 440

habitants dans 13 quartiers prioritaires, soit 30 % des habitants des quartiers prioritaires de Bourgogne – Franche-Comté

1 712 000 €

de crédits politique de la ville

276

projets portés par 136 structures associatives et collectivités territoriales

12

conseils citoyens

En bref

2 vagues de formation de **2** sessions chacune une vingtaine d'animateurs formés



**Maison
de services
au public**

Renforcement de l'accessibilité des services au public via un Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public du Doubs

Placé au cœur des priorités de l'État, le chantier de l'accessibilité des services au public a été fortement suivi en 2017, notamment via le renforcement du maillage territorial des Maisons de Services au Public (MSAP), mais également dans le cadre de la réalisation du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP).

Durant l'année 2017, le nombre de MSAP dans le département est passé de 12 à 20 dont 17 labellisées contre 5 en 2016. On notera la diversité des porteurs de ces structures avec, dans le département, 6 MSAP portées par le milieu associatif sur 8 sites, 7 par le groupe La Poste, 4 par des communautés de communes et 3 par des communes.

Autre grand chantier, la réalisation du schéma s'est achevée en fin d'année 2017 par la signature d'un arrêté préfectoral pour une durée de 6 ans. Fruit d'un travail collaboratif avec notamment les services du Conseil départemental, les collectivités et les opérateurs, les 25 fiches actions de ce schéma auront vocation à être déclinées de manière opérationnelle à compter de 2018.

Soutien au Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles

Le réseau des Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) est un partenaire associatif privilégié des services de l'État dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Son cœur de métier est de favoriser l'accès aux droits des femmes et des familles, par un accompagnement juridique de proximité.

En décembre 2015, le CIDFF du Doubs a dû cesser son activité et l'enjeu pour l'État était de rétablir sur le territoire une offre de service avec des points d'accès aux droits pour les femmes et les familles.

Dès le mois d'avril 2016, avec le soutien des financeurs publics (État, collectivités territoriales, Caisse d'Allocations Familiales principalement), l'Union Régionale des CIDFF de Franche-Comté a reconstitué une équipe de salariées et remis en place les 17 lieux permanences d'accueil sur le territoire.

Le travail collaboratif mené en 2017 et l'engagement de l'Union Régionale des CIDFF ont permis de créer les conditions pour mettre en place une nouvelle association, l'IDEFF – Info Droits Femmes Familles, qui préfigure la mise en place d'un nouveau CIDFF depuis le 1er janvier 2018.

Tour de France de l'égalité femmes/hommes.



En bref

L'Union Régionale des CIDFF dans le Doubs

17

lieux de permanences : 7 sur le pays de Montbéliard, 4 sur la ville de Besançon, 1 sur la ville de Pontarlier et 5 en zones rurales
une équipe de salariées de 3,6 équivalent temps plein

19

permanences d'information juridiques pour plus de 2 000 entretiens
un accompagnement juridique renforcé des victimes de violences conjugales (une centaine de victimes)

171 000 €

de budget en 2017 avec un soutien financier de

95 900 €

de l'État (politique de la ville, fonds interministériel de prévention de la délinquance, droits des femmes)

71 300 €

des Collectivités locales

3 800 €

de la Caisse d'allocations familiales

UR-CIDFF
Union régionale des centres
d'information sur les droits
des femmes et des familles
Franche-Comté



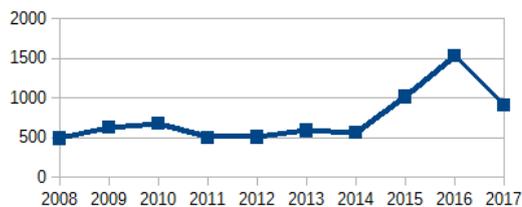
Forte demande de mise en accessibilité des ERP en 2017

Le dépôt des dossiers de demandes de mise en accessibilité des Établissements Recevant du Public (ERP) s'est poursuivi en 2017. Après une année 2016 record, avec plus de 1500 demandes déposées, 2017 a vu ce nombre diminuer tout en étant supérieur à celui d'une année courante.

En effet, 914 dossiers ont fait l'objet d'un avis des sous-commissions d'accessibilité au cours des 34 réunions qui se sont déroulées tout au long de l'année.

Fin 2017, environ 9000 ERP ont soit fait l'objet d'une attestation de conformité à la réglementation accessibilité, soit déposé un dossier de mise en accessibilité sur les 14000 que comporte le département du Doubs.

Evolution du nombre de dossiers passés en commission



Soutien à l'entrepreneuriat dans les quartiers, l'initiative du Club ARCADE

Le Club ARCADE est une association bisontine qui regroupe des « ambassadeurs de quartier » lauréats du concours des Talents des Cités. Son rôle est de promouvoir l'entrepreneuriat dans les quartiers de la politique de la ville.

Partant du constat d'un manque de visibilité des structures d'aide à la création d'entreprise, des difficultés rencontrées par les entrepreneurs pour lever des fonds et développer leur communication numérique, le Club ARCADE a mis en place un outil d'information numérique ludique, simple et pratique à consulter, destiné à :

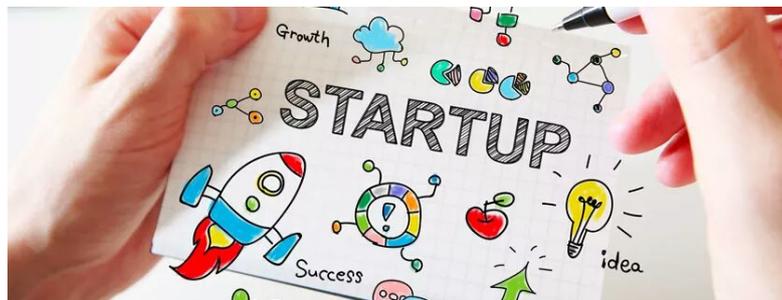
- rendre plus lisible l'offre d'accompagnement à la création et à la gestion d'entreprise
- lever les freins liés à la création d'entreprise en mobilisant les outils adaptés, en partenariat avec les acteurs de l'emploi du quartier de Planoise, les professionnels de la formation et de l'accompagnement à la création.

Le site Internet www.clubarcade.org est une plateforme web d'aide à l'entrepreneuriat et une bibliothèque de ressources numériques pour faciliter la communication des porteurs de projets. Elle est également composée d'un blog d'actualités et d'interviews de chefs d'entreprises ou coaches qui veulent encourager, par leurs témoignages, les futurs entrepreneurs.

Ce projet est soutenu par l'État dans le cadre du contrat de ville du Grand Besançon. Il s'inscrit dans la stratégie destinée à améliorer l'image des quartiers de la politique de la ville et la création d'entreprises.



Commissariat
général
à l'égalité
des territoires



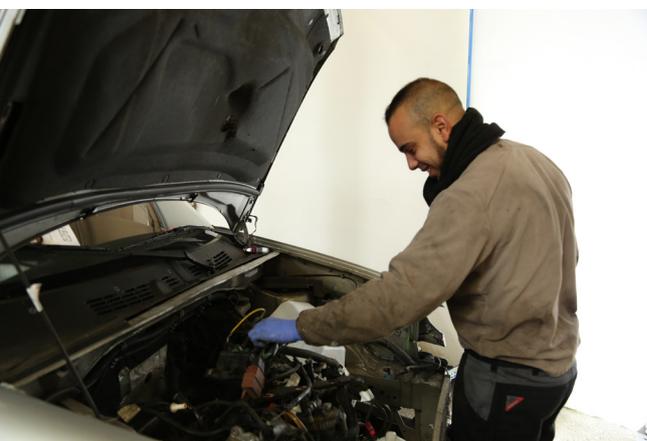
Économie sociale et solidaire, l'exemple du Garage Solidaire de la Roue de Secours à Montbéliard

La Roue de Secours, acteur associatif de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), encourage l'insertion sociale et professionnelle par le soutien à la mobilité des plus fragiles. Fin 2017, elle a ouvert le premier garage solidaire du département à Montbéliard.



Parrainé par le réseau Solidarauto avec l'appui du réseau Émergence et les acteurs de l'ESS, ce projet innovant est soutenu par les collectivités territoriales, l'État, des acteurs économiques (Enedis, Concession Nedey) et des mécènes (fondation PSA, Macif, AG2R). Animé par une équipe de cinq salariés, le garage solidaire permet la réparation de voitures à moindre coût (36 €/heure), la vente de voiture à bas prix (< 3000 €) et la location solidaire (5 à 6 €/jour). Les prestations du garage sont réservées aux personnes en insertion, aux ressources inférieures au seuil de pauvreté, sur prescription des acteurs sociaux.

Depuis le démarrage, le garage dispose de 70 voitures (50 pour la vente, 20 pour la location). Pour la suite, le besoin est évalué entre 80 et 100 véhicules/an. À noter que la Roue de Secours bénéficie du rescrit fiscal qui permet aux particuliers de déduire de leurs impôts les dons de véhicules qu'ils effectuent.



Le garage solidaire est un partenaire de la plateforme de mobilité, qui contribue aux parcours des personnes en précarité en proposant un accompagnement spécifique pour aider à l'obtention du permis de conduire, des locations solidaires ou l'achat de voiture à bas prix.

Coordination de l'aide alimentaire dans le Doubs



Le département du Doubs a enclenché en 2016 une démarche de territorialisation du Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale.

Un des quatre axes de la feuille de route s'attache à mieux connaître les interventions respectives de l'État et des collectivités locales ainsi qu'à améliorer la coordination inter-associative en matière d'aide alimentaire afin de lutter contre l'insécurité alimentaire et le gaspillage.

L'État a lancé en 2016/2017 un travail de diagnostic qui a associé l'ensemble des acteurs de terrain pouvant toucher cette problématique.

Le diagnostic a été présenté lors de réunions de travail aux partenaires de terrain afin de le partager et à l'issue des réflexions, d'en dégager des pistes d'actions.

Ce travail a notamment mis en évidence « une zone blanche » sur le Doubs Central en matière d'aide alimentaire.

Pour répondre à cette situation, La Croix Rouge a été financée pour mettre en œuvre un projet intitulé « La Croix Rouge sur Roues ». Cette action vise à couvrir le territoire en question par la mise en place d'un camion qui permet aux habitants de cette zone d'accéder à cette prestation d'aide alimentaire tout en évitant la stigmatisation qui peut être liée à ce type de démarche.

En bref

Le dispositif d'Accueil, d'Hébergement et d'Insertion (AHI)

- 4 accueils de jour
- 3 veilles mobiles
- 384 places d'Hébergement d'Urgence
- 259 places de Centre d'Hébergement et de Réinsertion sociale
- 202 places de Logement Temporaire Accompagné
- 744 places de Résidences Sociales
- 134 places de Maisons relais-résidences accueil

2. Logement, hébergement

En bref

462
logements rénovés soit
67 % de l'ensemble des
logements subventionnés

5 713 230€
de subventions

45 %
de gain énergétique
moyen



Poursuite du programme « Habiter mieux » de l'Anah

Les priorités et les objectifs de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) s'inscrivent dans la continuité des années précédentes et dans le respect du contrat d'objectifs et de performance signé pour la période 2015-2017. La lutte contre la précarité énergétique représente un volet important des actions engagées.

Le programme « Habiter Mieux » a permis de rénover 462 logements soit 67 % de l'ensemble des logements subventionnés.

Ainsi, dans le département, ce programme a financé les travaux de 27 logements locatifs et 435 logements de propriétaires occupants pour un montant total de subvention de 5 713 230 €, générant 13 581 882 € de travaux HT.

Le gain énergétique minimum pour bénéficier de la subvention « Habiter Mieux » est de 25 %. Le gain moyen obtenu au niveau national est 42 %, il s'élève à 45 % dans le Doubs. Le programme a bénéficié d'actions de communication portées par les partenaires (ADIL, PMA, CAGB, CD, DDT) notamment la diffusion de plaquettes, encarts dans la presse locale et départementale, spots radio mais également de réunions d'information dans les communes et auprès des professionnels.

La mise en œuvre du Droit Au Logement Opposable dans le Doubs

- ▶ Environ 150 dossiers par an
- ▶ 64 % d'avis favorables de la commission

La commission de médiation relative au Droit Au Logement Opposable (DALO) existe depuis 2008. Depuis cette date, le nombre de dossiers examinés dans le Doubs n'a cessé d'augmenter, pour se stabiliser autour de 150 dossiers par an depuis 2013.

53 % des dossiers déposés en 2017 représentent des ménages en procédure d'expulsion, 25 % des ménages hébergés, et 17 % des ménages en attente d'un logement social depuis plus de 12 mois.

D'autres motifs de saisine existent tels que logement indécemment ou insalubre, sur-occupation, etc.

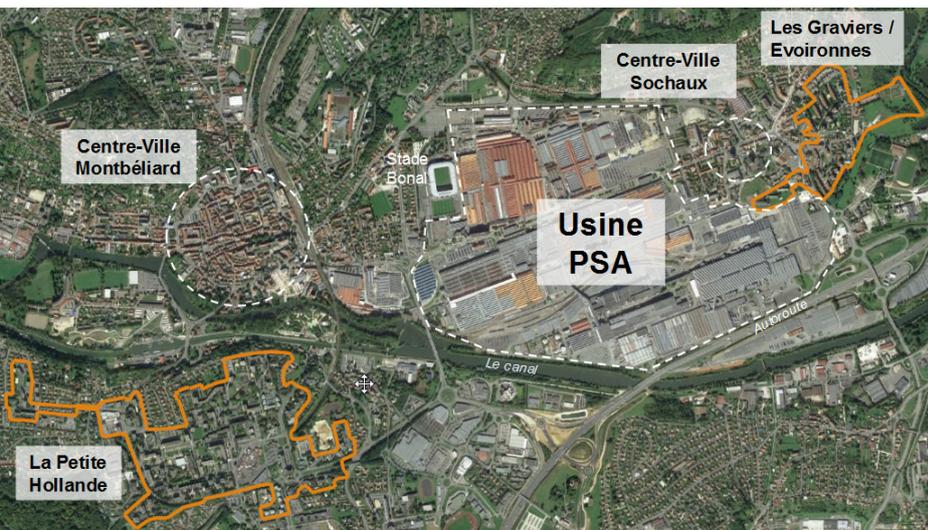
La commission de médiation se réunit toutes les 6 semaines. Les avis favorables pour un accès à un logement ou un hébergement représentent 64 % des décisions et les rejets 28 %.

8 % des dossiers sont déclarés sans objet lors du passage en commission.

Dans le cas d'un avis favorable, l'État doit faire une proposition adaptée au ménage dans un délai fixé par la loi et variant selon le type de décision. En cas de refus, le ménage peut perdre son droit au logement ou à l'hébergement.

Afin de favoriser un traitement adapté des situations, un travail visant à améliorer la transmission d'information a été mené en 2016 et 2017. Cette démarche a conduit à l'organisation de réunions à destination des professionnels concernés sur Besançon, Pontarlier et Montbéliard en 2017. Au total, une centaine de professionnels ont participé à ces rencontres animées par la Direction Départementale des Territoires, en collaboration avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations et le Département.





En bref

Lutte contre l'habitat indigne en 2017

120

dossiers ont été suivis au cours des réunions mensuelles de la Commission Départementale de Lutte Contre l'Habitat Dégradé dans le Doubs.

Rénovation de deux quartiers de Pays de Montbéliard Agglomération dans le cadre du NPNRU

Le 22 juin 2017 a été signé le protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain de Pays de Montbéliard Agglomération, qui voit, au titre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), l'éligibilité de deux quartiers prioritaires de la ville : un premier d'intérêt national la Petite Hollande à Montbéliard et un second d'intérêt régional les Evoironnes à Sochaux.

Le protocole a contractualisé la réalisation de 14 études pour un montant d'engagement financier de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) de 376 927 €, qui permettra de mener à bien toutes les expertises nécessaires à la définition opérationnelle du projet et de s'assurer de la faisabilité du programme d'actions.

Les enjeux de ce nouveau programme visent à restructurer et à conforter des espaces de centralité dont font partie les deux quartiers retenus, ainsi qu'à affirmer une trame d'espaces publics hiérarchisés, pour la recomposition du tissu urbain. Une stratégie de l'habitat est en cours d'élaboration dans la continuité des interventions déjà réalisées à travers le Programme de Renouvellement Urbain de 2005 à 2017 sur le quartier de la Petite Hollande.

Sur le secteur de Besançon, les orientations de la future convention pluriannuelle de renouvellement urbain ont été validées lors de la réunion technique partenariale du 11 décembre 2017 par les partenaires de l'ANRU pour le quartier d'intérêt régional de la Grette à Besançon. **Elle a permis notamment la validation du principe de la démolition à venir des 500 logements qui composent le quartier de la Grette.**



3. Politique culturelle

Signature du contrat Territoire-Lecture 2017-2019 : un rôle accru pour la Médiathèque départementale du Doubs

La Médiathèque départementale du Doubs est, dans le département, le premier partenaire des communes de moins de 10 000 habitants désireuses de développer une politique de lecture publique. L'enjeu principal du contrat Territoire-Lecture signé pour la période 2017-2019 a pour objectif de conforter le rôle de la Médiathèque départementale en tant que centre de ressources et d'ingénierie. Il vise à impulser des pratiques innovantes dans les relations entre la Médiathèque départementale, les communes et leurs bibliothèques. Il s'agit de mettre en œuvre des méthodes et des outils de co-construction permettant de renforcer la participation des différents acteurs sur les territoires : professionnels, usagers, partenaires de l'éducation, associations locales...

Cette démarche, mise en œuvre avec une enseignante-chercheuse de l'université de technologie de Belfort-Montbéliard, Florence Bazzaro, et un groupe d'étudiants, est expérimentée aujourd'hui avec la commune de Nommay, et le sera bientôt avec celle de Saint-Hippolyte. Elle aboutira à la modélisation d'un nouveau mode de travail pour imaginer les bibliothèques de l'avenir. L'État soutiendra financièrement les projets qui devraient ainsi émerger et modifier profondément l'image des bibliothèques.

Éducation artistique et culturelle, l'exemple de « PARLEMONDE »

La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) a intensifié son soutien en faveur de l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC), afin d'atteindre le niveau de près de 40 % d'élèves scolarisés touchés par une action d'EAC au 31 décembre 2017.

A cet effet, la DRAC a conclu avec les rectorats d'académie de Besançon et de Dijon une coopération de partenariat. Celle-ci vise à favoriser la convergence d'action des différents services de l'État et la montée en puissance des propositions permettant d'accroître la qualité de l'offre et le nombre de jeunes bénéficiant d'une pratique culturelle.

C'est ainsi que « PARLEMONDE », initié par «MA» scène nationale et le Centre Académique pour la Scolarisation des



© Agnès Ruffaldi, Soye, chantier de réfection de la fontaine suivi au titre du patrimoine non protégé, octobre 2017,

Nouveaux Arrivants et des enfants du Voyage (CASNAV), a proposé à des jeunes, pendant sept mois de résidence en immersion dans les Unités Pédagogiques pour Élèves Allophones Arrivants de trois établissements scolaires et d'un centre d'accueil, de mettre en œuvre un processus de création au côté de six artistes européens développant des univers artistiques variés. Un site Internet dédié a été créé : <http://parlemonde.mascenenationale-creative.com>
Le projet « PARLEMONDE » a vocation à se poursuivre au cours de l'année 2018-2019.

La mission de préservation du patrimoine de l'UDAP du Doubs

L'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) du Doubs œuvre pour la promotion d'un urbanisme et d'une architecture de qualité, tout en assurant également la préservation des monuments historiques en lien étroit avec le service de la Conservation Régionale des Monuments Historiques de la DRAC.

Assurant des missions de contrôle, d'expertise mais aussi de conseil auprès des collectivités et du public, l'UDAP a notamment instruit 3000 demandes d'autorisation de travaux dans des espaces protégés en 2017.

L'UDAP assure également l'entretien, la sécurité et la sûreté des édifices appartenant au ministère de la Culture dans le contexte du début du chantier de restauration du clocher de la cathédrale Saint-Jean à Besançon, lancé en 2017.

173 opérations de restauration du patrimoine communal non protégé ont été suivies par le service, sollicité par la Préfecture du Doubs ou le Conseil départemental. L'UDAP a également travaillé avec la Fondation du Patrimoine sur une dizaine de restaurations très diverses, et avec la CRMH afin de soutenir des projets significatifs en abord de monuments historiques.

En bref

L'UDAP du Doubs garant de la qualité architecturale :

- aux abords de **525** monuments historiques
- dans les **6** sites patrimoniaux remarquables
- pour les **136** sites protégés par le code de l'environnement, en partenariat avec la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement et pour les 2 sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO dans le Doubs, à savoir les fortifications de Vauban à Besançon et la Saline Royale d'Arc-et-Senans

En 2017, la DRAC a consacré une enveloppe de **8 642 294 €** au département du Doubs, dont **1 691 315 €** dédiés à la démocratisation culturelle

05. L'ÉTAT GARANT DE L'ENVIRONNEMENT, L'AMÉNAGEMENT ET LA GOUVERNANCE DES TERRITOIRES

1. Environnement

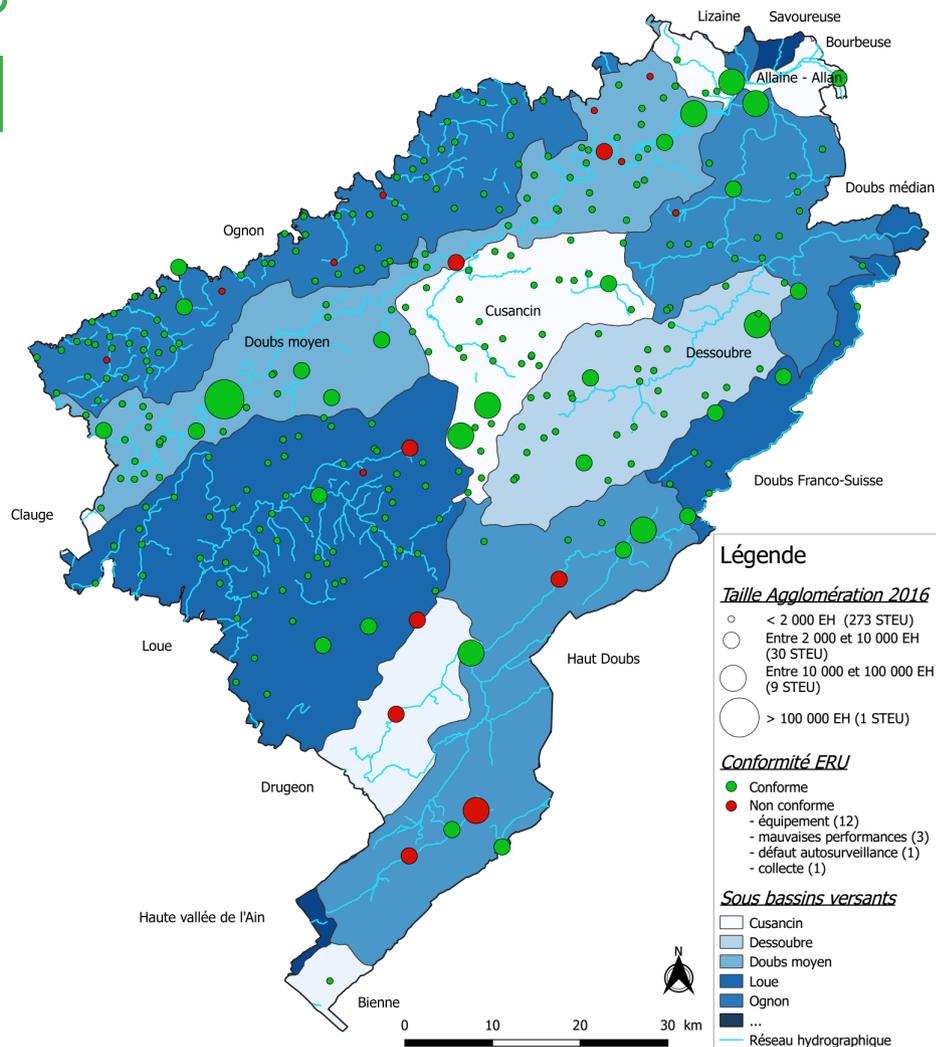
Poursuite des travaux de la Conférence Loue et Rivières comtoises

Les groupes de travail « assainissement » et « agriculture » se sont tenus en décembre 2017. **Les séances ont permis, au travers de riches débats, de dégager des pistes consensuelles d'action et d'élaborer une feuille de route pour 2018.**

En matière d'assainissement, après avoir dressé l'état des lieux au regard de la directive Eaux Résiduaires Urbaines (ERU), on notera l'organisation du rapprochement entre les services de l'État concernés, le SAMU (Service d'Analyse Mobile d'Urgence) de l'environnement et la Fédération de pêche pour mutualiser et optimiser la détection ainsi que le traitement de dysfonctionnements en matière d'assainissement. L'initiation d'une démarche de recensement des pressions des charges de rejets par bassin versant en vue de les objectiver a également été décidée.

Sur le volet agricole, on soulignera l'avancée des mises aux normes des capacités de stockage d'effluents des exploitations au regard du règlement sanitaire départemental. Pour rappel les capacités devront être de 4, 5 ou 6 mois en fonction des secteurs identifiés.

L'ensemble des travaux est en ligne sur le site Internet des Services de l'État dans le Doubs : <http://www.doubs.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Conference-Loue-et-rivieres-comtoises/GRUPES-DE-TRAVAIL>



Sources : DREAL, DDT, IGN - BD CARTO © Reproduction interdite

Conformités des Agglomérations d'assainissement au regard de la directive ERU dans le Doubs Conception DDT 25 ERNF UEA (YW) 10.2017

Accompagnement du projet « Vivre et travailler dans le Massif du Jura à l'heure du changement climatique »



Tout au long de l'année 2017, la Direction Départementale des Territoires (DDT) du Doubs a piloté une série d'ateliers à l'échelle du Pays du Haut-Doubs afin d'accompagner les acteurs locaux dans l'émergence d'une stratégie de territoire permettant de répondre à la problématique du « vivre et travailler dans le Massif du Jura à l'heure du changement climatique ». Ces ateliers, animés par une équipe pluridisciplinaire financée par le ministère de la Cohésion des territoires, ont réuni élus, acteurs socio-économiques, services de l'État et du Département.

Une feuille de route opérationnelle a été co-construite avec l'ensemble des participants impliqués dans la démarche. Elle doit répondre aux enjeux d'adaptation auxquels devront faire face les acteurs de l'aménagement, du tourisme, de l'agriculture, de la forêt pour assurer le développement harmonieux et durable du territoire.

Ce travail réalisé dans le Pays du Haut-Doubs s'inscrit dans une démarche plus globale (inter-sites) intégrant deux autres territoires du massif du Jura, le Parc naturel régional du Haut-Jura (situé dans le Doubs et le Jura) et les plateaux du Bugey (dans l'Ain), qui ont également bénéficié de l'appui de leur DDT.

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et le commissariat à l'aménagement du Massif du Jura ont également été parties prenantes de la démarche.

La mise en œuvre de la feuille de route à l'échelle inter-sites et à l'échelle locale reviendra aux élus et acteurs du territoire. Un certain nombre d'actions ont d'ores et déjà été identifiées, d'autres pourront s'ajouter. C'est dans ce cadre que la DDT et l'ensemble des services de l'État poursuivront leur accompagnement.

Coordination des polices de l'environnement

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de contrôles des polices de l'environnement, des opérations de surveillance du territoire sont effectuées pouvant donner suite, en cas de non-conformité, à des procédures de police administrative ou judiciaire.

Au-delà, la Direction Départementale des Territoires a mis en place une adresse pour centraliser les atteintes à l'environnement qui peuvent être observées par les tiers (pollution, abandons de déchets, épandages irréguliers, arrachages de haies...). Ces informations sont analysées, traitées et peuvent faire l'objet d'interventions spécifiques de la part de l'ONCFS, l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB), et la DDT en particulier.



Vennes – 22/05/2017
Dépôt de déchets inertes



Charmavillers – 21/12/2017 –
épandage d'effluents sur neige

En bref

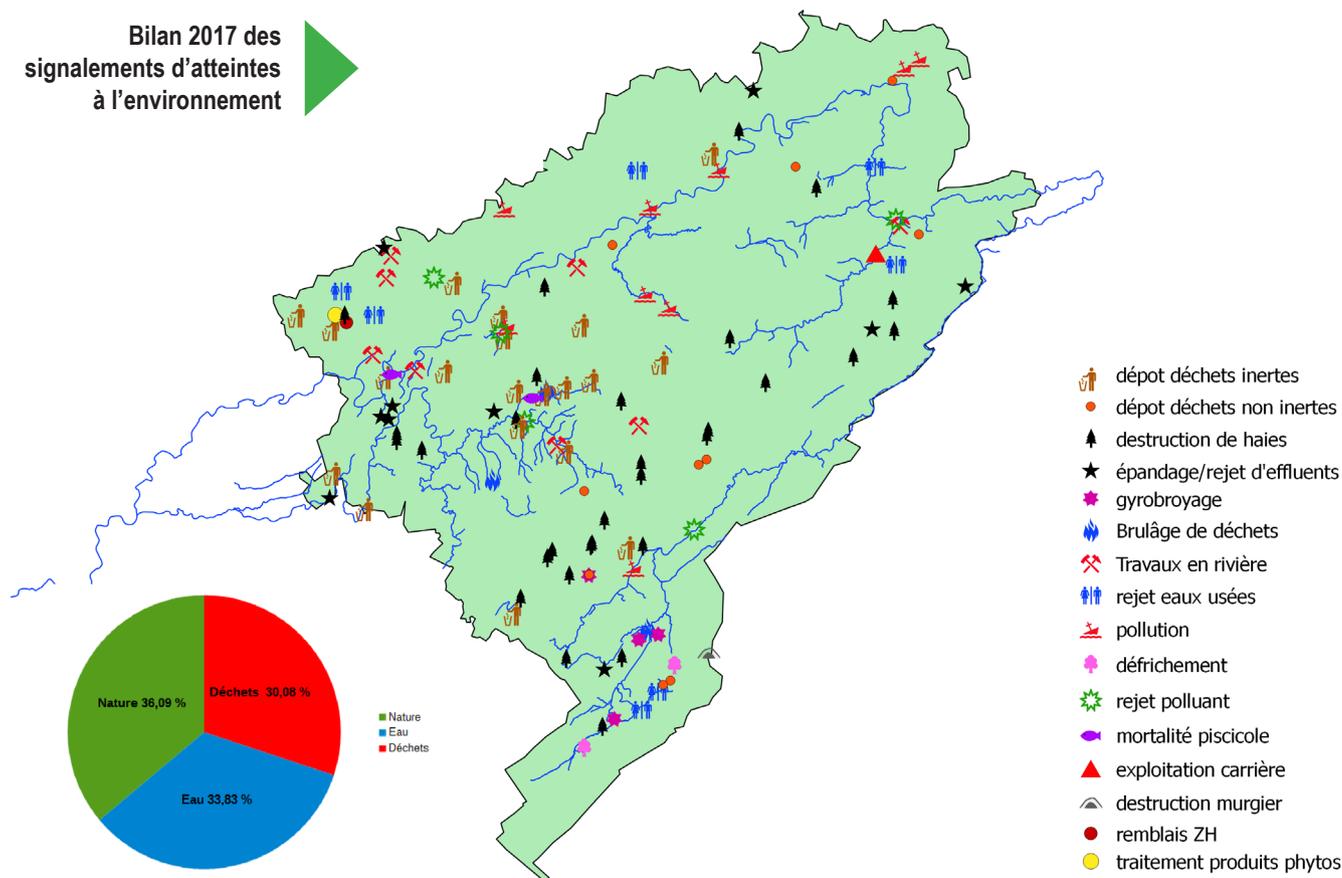
polices
de l'environnement

133 signalements

+ 34%

recensés et orientés
vers la police spécialisée
concernée.

Bilan 2017 des signalements d'atteintes à l'environnement



La Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites, focus sur la « faune sauvage captive »

La Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) se réunit sous la présidence du Préfet ou de son représentant, afin d'examiner les demandes de certificat de capacité pour l'entretien d'animaux d'espèces non domestiques. Les dossiers sont instruits par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP).

Elle est composée de représentants de l'État (DDT, DREAL, DDCSPP, Douanes), des élus, de membres d'associations agréées dans le domaine de la protection de la nature et de scientifiques compétents en matière de faune sauvage captive et de membres d'établissements pratiquant l'élevage, la location, la vente ou la présentation au public d'animaux d'espèces non domestiques.

Le certificat de capacité est un acte réglementaire et individuel à durée indéterminée ou limitée qui reconnaît la compétence de son titulaire à élever, vendre, louer, faire transiter ou présenter au public des spécimens vivants d'espèces de la faune locale ou étrangère autres que les espèces de gibier dont la chasse est autorisée (par exemple : ouverture d'un « fish pédicure », détention de geckos, aras, lézards, caméléons, salamandres, grenouilles, varans, pythons... en animalerie, détention et reproduction de cacatoes, aras, serpents, boas chez des particuliers...).

En bref

Bien-Etre Animal

198

contrôles santé et protection animale

3

opérations de retrait d'animaux

152 contrôles dans le secteur agro-alimentaire

71

alertes sanitaires dont l'alerte au Fipronil sur les œufs de consommation

15

intoxications alimentaires collectives



Poursuite de la mise en œuvre du plan d'action 2016-2020 en faveur du Bien-Etre Animal

Ce plan, élaboré avec l'ensemble des parties prenantes, vise à prendre en considération toutes les composantes du Bien-Etre Animal (BEA). Le bien-être des animaux est en effet reconnu comme un enjeu de société majeur.

A l'échelon départemental, le service vétérinaire de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) a donc poursuivi son action de surveillance des élevages en difficulté, qu'il s'agisse d'animaux de compagnie ou d'animaux de rente (« animaux de ferme ») tout au long de l'année 2017.

L'instance informelle, dénommée « Cellule d'alerte » a vu son fonctionnement officialisé par une instruction du ministère de l'Agriculture de septembre 2017 qui prévoyait la création dans un délai d'un an, d'une Cellule Départementale Opérationnelle (CDO) de prévention et de lutte contre la maltraitance animale avec deux volets :

- un volet préventif, piloté par une organisation professionnelle agricole locale, en concertation avec la DDCSPP. Dans le Doubs, le Groupement de Défense Sanitaire (GDS) assurera désormais le pilotage de cette instance
- un volet mobilisable en situation d'urgence, en cas de maltraitance animale avérée et qui reste piloté par l'État.

En 2017, la DDCSPP a dû procéder au retrait d'animaux dans 2 élevages de bovins et un élevage de chiens.

Un autre volet du plan BEA concerne la protection des animaux à l'abattoir et l'amélioration de la transparence sur le fonctionnement des abattoirs. A cet effet chaque département devait mettre en place un comité local abattoir réunissant les acteurs de la filière d'abattage et les différentes parties intéressées au niveau local (représentants des associations de protection animale, de consommateurs ...). Le comité abat-

toir du Doubs a été installé par le Préfet le 23 novembre 2017. Lors de cette réunion, les participants ont pu appréhender le fonctionnement des abattoirs, la réalité économique de cette filière dans le département mais également le système d'inspection permanente par les agents du service vétérinaire dont les abattoirs font l'objet.

CODERST, 45 dossiers examinés en 2017

Le Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) concourt à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des politiques publiques dans les domaines de la protection de l'environnement, de la gestion durable, des ressources naturelles et de la prévention des risques sanitaires et technologiques.

Il est chargé d'émettre un avis, dans les cas et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, sur les projets d'actes réglementaires et individuels en matière d'installations classées, de déchets, de la protection de la qualité de l'air et de l'atmosphère, de la police de l'eau et des milieux aquatiques, de polices administratives spécialisées liées à l'eau, d'eaux destinées à la consommation humaine et d'eaux minérales naturelles, de piscines et de baignades, de risques sanitaires liés à l'habitat et de lutte contre les moustiques.

Présidé par le préfet ou son représentant, le CODERST peut examiner toute question intéressant la santé publique liée à l'environnement et peut être associé à tout plan ou programme d'action dans ses domaines de compétence.

Il est l'enceinte de concertation des politiques conduites à l'égard des problèmes d'hygiène, d'environnement et de risques sanitaires et technologiques.

En 2017, les 45 dossiers traités lors des 9 commissions portaient principalement sur :

- la création ou l'extension de chambres funéraires
- l'autorisation ou la modification des exploitations industrielles ou agricoles au titre des Installations classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)
- la protection de captages d'eau destinée à la consommation
- la création et la modification de micro-centrales
- les mesures en cas de pic de pollution.

2. Aménagement

Bilan des inspections d'installations classées dans le Doubs

4 exemples :

Sochaux 2022, projet phare de Peugeot SA

Par cette opération d'envergure, PSA vise à moderniser et pérenniser le site historique et emblématique de Sochaux.

L'objectif de ce projet est d'amener le site de production sur ce qu'il se fait de mieux dans son secteur d'industrie. Pour cela, l'agencement des flux de personnes et de la production est repensé afin de compacter le site (via la suppression de près de 40km de convoyeurs par exemple). **Une partie des terrains sera libérée, avec le projet de créer, au cœur de l'usine PSA de Sochaux, une plateforme de co-working, de formation et de démonstration sur la Cobotique, l'Automatisation des Flux et les Greens Technologies, ouverte aux entreprises du territoire de plus petite dimension.** Cette plateforme de 7500 m², réalisée dans un bâtiment historique et emblématique de l'industrie automobile de Nord Franche-Comté, regrouperait une équipe PSA, l'Université (UTBM/UBFC), des startups, le pôle de formation aux métiers de l'automobile, la BPI et des représentants de la filière.

Au cours de l'année 2017, le projet PSA Sochaux 2022 a fait l'objet d'un travail administratif permettant de définir le contenu technique du projet et le mode d'instruction. Le travail produit a d'ores et déjà permis la délivrance du permis de construire du nouvel atelier d'emboutissage « multi-silhouette » et les premiers échanges avec les bureaux d'études en charge de la réalisation des dossiers administratifs nécessaires à la requalification globale du site.

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement aura à traiter le dossier Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) de transformation/emboutissage en 2018 et PSA se chargera notamment de réaliser l'étude de danger et l'analyse de risque sur le site.

ENGIE RESEAUX à Besançon

ENGIE Réseaux a souhaité concevoir et réaliser une centrale de cogénération par Turbine à Gaz (TAG) sur le site de la chaufferie de Planoise à Besançon.

Le terrain d'implantation de la nouvelle TAG est situé sur des

parcelles appartenant à la Ville de Besançon. Dans ce cadre, le Conseil municipal de Besançon a autorisé la réalisation de ce projet le 18 janvier 2017. Il s'inscrit dans la dynamique vertueuse du réseau de chaleur de Planoise. **Il permettra d'une part l'arrêt de la chaudière charbon et d'autre part la limitation de l'impact de la fermeture d'un four d'incinération sur ce même réseau de chaleur.** Rapidement des contraintes en termes de délai sont apparues, Engie Réseaux ayant obtenu un Certificat Ouvrant Droit à l'Obligation d'Achat (CODOA), dans le cadre des contrats C13 (Contrat d'achat de l'énergie électrique produite par les installations de cogénération et bénéficiant de l'obligation d'achat d'électricité) imposant une mise en service au 30 novembre 2017. Le dossier étant déposé selon la procédure d'expérimentation « autorisation unique », le démarrage des travaux devait attendre la fin de l'enquête publique. Le dossier a été déposé le 24 février 2017 et jugé recevable le 28 avril. L'autorité environnementale a rendu son avis le 2 mai. L'enquête publique s'est déroulée du 6 juin 2017 au 7 juillet 2017, le dossier est passé le 21 septembre 2017 devant le Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST). L'arrêté définitif a été signé le 18 octobre 2017 et les premiers essais ont pu avoir lieu en fin d'année 2017.

SYBERT à Besançon

L'usine d'incinération d'ordures ménagères de Besançon a fait l'objet d'un suivi particulier en 2017, notamment concernant les actions de maintenance des installations réalisées par l'exploitant. Le suivi des arrêts-redémarrages et des dépassements des valeurs limites à l'émission est désormais transmis de manière systématique à l'inspection des installations classées.

Groupe PLASTIVALOIRE, site de Morteau

L'usine Plastivaloire de Morteau fait également l'objet d'un suivi particulier de la part de l'inspection des installations classées. L'exploitant souhaite démolir d'anciens bâtiments et reconstruire un nouvel entrepôt de stockage. Une remise à jour des prescriptions réglementaires est donc réalisée à l'occasion de ces modifications.



En bref

318 installations classées sont référencées sous le régime de l'autorisation ou de l'enregistrement. L'Unité Départementale de la DREAL a effectué un total de **122** visites d'inspection en 2017.

5 nouvelles autorisations et **26** récépissés de déclaration ont été délivrés.

Études et concertation publiques dans le cadre du projet de contournement de Besançon

Cette opération, inscrite au Contrat de Plan État-Région 2015-2020 pour un montant de 8 millions d'euros permettant d'engager des études opérationnelles, de réaliser des acquisitions foncières et des travaux préparatoires, a fait l'objet d'une concertation publique fin 2017.

Cette concertation a été l'occasion pour les citoyens et acteurs locaux de donner leur avis sur ce projet qui vise à terminer le contournement de Besançon par la RN 57 entre les boulevards et Beure, après les mises en service de la Voie des Montboucons en 2003 puis de celle des Mercureaux en 2011. Elle a donné lieu à une participation marquée, notamment par une présence importante aux différentes réunions publiques et permanences organisées à ce sujet, ainsi qu'à des contributions de qualité qui permettront d'enrichir le dossier.

Le bilan de la concertation servira de base à la poursuite des études de ce projet piloté par la DREAL Bourgogne-Franche-Comté en lien avec ses partenaires (Région, Département, Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et la Ville de Besançon, Commune de Beure) en vue d'une enquête publique envisagée fin 2019.

Échanges Franco-Allemands sur le contrôle des transports terrestres

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) a organisé à Besançon du 17 au 22 septembre 2017 une semaine d'échanges franco-allemands sur le thème du contrôle routier, dans le cadre d'échanges entre les administrations des 14 Pays de l'Union Européenne membres d'**Euro Contrôle Route**.

Euro Contrôle Route est un groupe de services européens d'inspection du transport collaborant en vue d'améliorer la sécurité routière et la durabilité, et d'instaurer une concurrence plus loyale ainsi que de meilleures conditions de travail dans le secteur du transport routier, par des activités liées au respect des règlements existants.

Ces échanges, organisés dans un contexte européen de plus en plus concurrentiel avec le recours à certaines pratiques (fraude au travail détaché ou au cabotage routier) qu'il convient de contrôler et de sanctionner, avaient pour finalité de confronter les conditions et méthodes de travail avec un objectif d'amélioration et d'harmonisation des pratiques et des procédures.

Un contrôle routier médiatisé a par ailleurs été réalisé le 20 septembre 2017 à Champoux le long de l'autoroute A36, en présence d'agents de la DREAL et de contrôleurs allemands (BAG). Une nouvelle session d'échanges aura lieu en 2018.

Aménagement du territoire et urbanisme, les changements intervenus en 2017

Dans le cadre de la loi ALUR, 57 communes couvertes par un Plan d'Occupation des Sols (POS) sont revenues au Règlement National d'Urbanisme (RNU) au 27 mars 2017, s'ajoutant aux 200 qui l'étaient déjà. **Le RNU impose la production d'un avis conforme du Préfet sur les demandes de permis ou les déclarations préalables déposées. Ainsi, les services de la Direction Départementale des Territoires (DDT) ont formulé 1349 avis conformes en 2017.**

A cette même date, deux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) sont devenus compétents en matière de documents d'urbanisme par transfert automatique : la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et la Communauté de Communes Altitude 800. Le département comptait déjà 3 Plans Locaux d'Urbanisme intercommunal (PLUi) en cours d'élaboration, qui ont chacun fait l'objet d'un « porter à connaissance » de l'Etat en cours d'année. En 2017, 2 cartes communales et 11 Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) ont été approuvés. En fin d'année, 44 PLU étaient en cours d'élaboration, 16 en révision et 13 cartes communales en élaboration ou révision.

Au niveau supracommunal, le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) Nord Doubs a été arrêté le 27 novembre 2017 et le « porter à connaissance » du SCoT du Pays du Haut Doubs a été transmis en mars 2017.

Document d'urbanisme en vigueur au 31/12/2017	Nombre de communes	Part des communes	Part de la population
PLU	155	26,9%	72,3%
Carte Communale	159	27,5%	10%
POS *	2	0,3%	0,2%
Aucun (RNU)	258	44,6%	16,4%

* caducité des POS reportée au 31/12/2019 en cas de PLUi prescrit avant le 27/03/2017

Soutien à l'offre médicale dans le Doubs

Le Doubs compte 546 médecins généralistes. La densité est supérieure à celle de la région. Cependant, l'offre n'est pas équitablement répartie. L'Agence Régionale de Santé (ARS), en lien avec les professionnels de santé, l'Assurance Maladie, l'Ordre des Médecins et la Préfecture, a mené plusieurs actions destinées à renforcer l'offre de soins.

L'installation d'un cabinet éphémère sur Pontarlier

L'objectif est de renforcer l'offre de soins sur la ville de Pontarlier dans l'attente de l'ouverture d'une maison de santé en 2019. 5 médecins volontaires tiennent des permanences de 4 à 8 heures.

Promotion des contrats de médecins adjoints

L'ARS, le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins du Doubs et la Préfecture ont œuvré à réunir les conditions réglementaires à la signature de contrats de médecins-adjoints. Ces professionnels peuvent épauler des médecins dans les zones sous-dotées. Des jeunes praticiens ont pu exercer dans ce cadre dans le Haut-Doubs.

Le développement de la télémédecine

En 2017, l'ARS a mené un appel à projet dédié au déploiement de la télémédecine (équipement et rémunération). 9 maisons de santé et cabinets de groupe ont été lauréats.

Un nouveau zonage des zones éligibles aux aides à l'installation

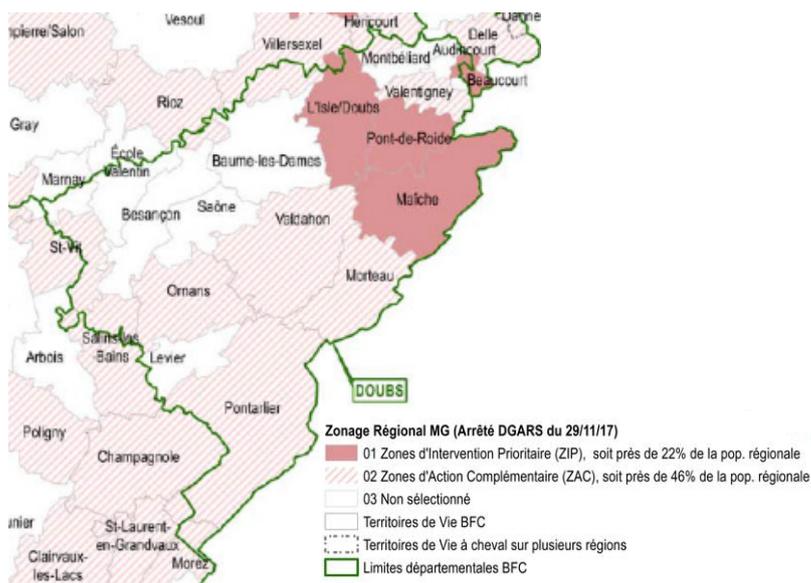
Le 29 novembre 2017, le Directeur Général de l'ARS a publié un nouvel arrêté spécifiant les zones d'intervention prioritaire éligibles aux aides financières de l'Assurance Maladie pour favoriser l'installation de praticiens. S'y ajoutent des zones qualifiées de « complémentaires » qui bénéficient également d'aides (praticien territorial de médecine générale, contrat d'engagement de service public...). Ainsi, plusieurs installations en 2017 ont permis de renforcer l'offre médicale sur Valdahon.

Installation du Conseil Territorial de Santé du Doubs

La loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé a institué des territoires de démocratie sanitaire et sur chacun d'eux, la constitution d'un Conseil Territorial de Santé (CTS). Les CTS prennent la suite des conférences de territoire.

En Bourgogne-Franche-Comté, les territoires de démocratie sanitaire ont été définis par un arrêté du 27 octobre 2016. Dans le Doubs, le territoire couvre l'ensemble du département à l'exception de l'agglomération du Pays de Montbéliard, associé au territoire de démocratie sanitaire du Nord-Franche-Comté.

Le CTS du Doubs a été installé le 30 janvier 2017. Il est présidé par M. Patrick Genre Président de l'Association des Maires du Doubs. **Le CTS peut adresser toute proposition pour améliorer la réponse aux besoins de la population sur son territoire, notamment en ce qui concerne l'organisation des parcours de santé.** En 2017, le CTS a ainsi contribué à l'élaboration du projet régional de santé et à l'identification des enjeux sanitaires dans le Doubs.



3. Les territoires ruraux

La DETR, une aide financière en faveur des territoires ruraux

En 2017, la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), dispositif visant à soutenir les projets structurants d'investissement en milieu rural, s'est de nouveau vu abonder par le Gouvernement, à l'instar des années précédentes.

Dans le Doubs, le montant de l'enveloppe pour l'exercice 2017 s'élevait à 11 313 667 €, soit une augmentation d'environ 18 % par rapport à 2016 et de plus de 42 % par rapport à 2014 (6 540 334 €). Cette enveloppe a permis le financement de 345 projets d'investissement portés par des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale.

En 2017, la DETR a par exemple permis de financer des projets de constructions de groupes scolaires et périscolaires. Dans l'arrondissement de Pontarlier, l'État a apporté son soutien financier à la construction d'un groupe scolaire avec locaux périscolaires pour maternelle et primaire sur la commune de Chaux-Neuve, projet porté par le SIVOM des Hauts du Doubs.

Cet équipement regroupe les élèves de 15 communes : Brey-et-Maison-du-Bois, Chapelle-des-Bois, Châtelblanc, Chaux-Neuve, Gellin, Le Crouzet, Les Pontets, Les Villedieu, Mouthe, Petite-Chaux, Reculfoz, Rondefontaine, Sarrageois.

La subvention attribuée s'élevait à 650 000 €, soit 50 % du coût du projet.

Dans l'arrondissement de Montbéliard, la DETR a permis de financer à hauteur de 839 202 € (soit 40 %) la construction d'un groupe scolaire et périscolaire (maternelle et primaire) sur la commune de Sainte-Marie, projet porté par le Syndicat de la Chaulière.

Cet équipement regroupe les élèves de 6 communes : Echenans, Issans, Raynans, Sainte-Marie, Saint-Julien-lès-Montbéliard, Semondans.

Fort soutien à l'investissement local en 2017 grâce au Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL)

Instauré pour l'année 2016 par le comité interministériel aux ruralités le Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) a été maintenu en 2017. Ce dispositif est constitué de 4 enveloppes nationales, dont 2 concernent le Doubs :

- une première enveloppe de 440 millions d'euros destinée à accompagner les communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre dans leurs projets d'investissement au travers des priorités suivantes :

- Rénovation thermique
- Transition énergétique
- Développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- une seconde enveloppe de 216 millions d'euros en faveur des contrats de ruralité.

Dans le département du Doubs, ce fonds a permis de soutenir 23 dossiers pour un montant d'aides de 3 177 167 €.

Quelques exemples de financements au titre du FSIL :

A Mandeure, le FSIL a permis de soutenir le programme de rénovation thermique et acoustique du centre culturel polyvalent. L'opération visait à mettre en accessibilité ce bâtiment datant de 1985, d'une surface de 1477 m², de réduire son empreinte énergétique et d'améliorer la qualité acoustique de la salle de spectacle tout en réduisant les nuisances sonores. La subvention accordée de 207 725 € représentait 35% du coût total.

Le projet de la Communauté de Communes de Montbenoit visant à réaliser des travaux de mise en sécurité et de restauration de l'Abbaye de Montbenoit a été rendu possible grâce à la subvention accordée au titre du FSIL s'élevant à 39,70% du coût total de l'opération, soit un montant de 468 297 €. Il a également permis le financement de la réhabilitation du gymnase de Saône (mise en conformité avec les normes sanitaires et d'accessibilité, et isolation thermique). 35,21% du coût total du projet a été pris en charge au titre du FSIL, soit un montant de 225 000 €.





Les contrats de ruralité dans le Doubs, un outil au service du développement des territoires ruraux

Mis en place par le comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016, les contrats de ruralité se sont développés sur les secteurs les plus ruraux du territoire national. **Ainsi cinq contrats ont été signés dans le département du Doubs entre la fin de l'année 2016 et le début de l'année 2017 avec les collectivités suivantes** : le pôle d'équilibre territorial et rural du Doubs central, le pôle d'équilibre territorial et rural du pays horloger, la communauté de communes des portes du Haut-Doubs, la communauté de communes du plateau de Frasne et du Val du Drugeon ainsi que la communauté de communes Loue-Lison.

Les mesures mises en œuvre dans le cadre de ces contrats ont été financées par un volet spécifiquement dédié du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) à hauteur de 216 millions d'euros sur les 816 millions d'euros du dispositif. Ces crédits viennent s'articuler en faveur des territoires, avec les dispositifs de droit commun tels que la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), les fonds européens, ou encore le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT).

Pour 2017, les contrats de ruralité du département du Doubs ont bénéficié d'une enveloppe de 1 391 000 € qui a permis de financer 20 projets structurants en faveur des territoires les plus ruraux.



Document réalisé par
le Service Départemental de la
Communication Interministérielle
de la Préfecture du Doubs
8 bis rue Charles Nodier
25035 Besançon Cedex

		A
AB	Agriculture Biologique	
Ad'AP	Agenda d'Accessibilité Programmée	
ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie	
ADEC	Aide pour accompagner le Développement des Emplois et des Compétences dans les PME	
ADIL	Agence Départementale pour l'Information sur le Logement	
AESH	Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap	
AFB	Agence Française pour la Biodiversité	
ALUR	(Loi pour) l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové	
AMD	Association des Maires du Doubs	
ANAH	Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat	
ANRU	Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine	
ANTS	Agence Nationale des Titres Sécurisés	
AOP	Appellation d'Origine Protégée	
ARCADE	Association Réussite Cités Accompagnement et Développement Économique	
ARS	Agence Régionale de Santé	
AVS	Auxiliaires de Vie Scolaire	
		B
BEA	Bien-Etre Animal	
BPI	Banque Publique d'Investissement	
BRGM	Bureau de Recherches Géologiques et Minières	
		C
CAE	Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi	
CAF	Caisse d'Allocations Familiales	
CAGB	Communauté d'Agglomération du Grand Besançon	
CC	Communauté de Communes	
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie	
CCSF	Comité Consultatif du Secteur Financier	
CD	Conseil Départemental	
CDAC	Commission Départementale d'Aménagement Commercial	
CDAPH	Commissions des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées	
CDEN	Conseil Départemental de l'Éducation Nationale	
CDNPS	Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites	
CDO	Cellule Départementale Opérationnelle	
CDOM	Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins	
CERT	Centre d'Expertise et de Ressources des Titres	
CGET	Commissariat Général à l'Égalité des Territoires	
CIDFF	Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles	
CIV	Certificat d'Immatriculation des Véhicules	
COD	Centre Opérationnel Départemental	
CODERST	Conseil Départemental de l'Environnement, des Risques Sanitaires et Technologiques	
COFIL	Comité de Pilotage	
COS	Cellule Opérationnelle de Suivi	
CPER	Contrats de Plan État-Région	
CRE	Commission de Régulation de l'Énergie	
CRIJ	Centre Régional d'Information Jeunesse	
CTS	Conseil Territorial de Santé	
CTSD	Comité Technique Spécial Départemental	
		D
DALO	Droit au Logement Opposable	
DDCSPP	Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations	
DDFE	Délégation Départementale aux Droits des Femmes à l'Égalité	
DDFiP	Direction Départementale des Finances Publiques	

DDSP	Direction Départementale de la Sécurité Publique
DDT	Direction Départementale des Territoires
DETR	Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux
DGO	Document Général d'Orientations
DIRECCTE	Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
DRAC	Direction Régionale des Affaires Culturelles
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DRDRM	Direction Régionale et Départementale des Ressources et des Mutualisations de la préfecture de la région Franche-Comté, préfecture du Doubs
DSDEN	Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale

E

EPCI	Établissement Public de Coopération Intercommunale
EREA	Établissements Régionaux d'Enseignement Adapté
ERP	Établissement Recevant du Public
ERU	Eaux Résiduaires Urbaines
ESS	Économie Sociale et Solidaire
ETP	Équivalent Temps Plein
ECLAIR	Programme « Écoles, Collèges, Lycées pour l'Ambition, l'Innovation et la Réussite »

F

FEADER	Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
FNADT	Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire
FPRNM	Fond de Prévention des Risques Naturels Majeurs
FSIL	Fond de Soutien à l'Investissement Local

G

GDS	Groupe de Défense Sanitaire
GEMAPI	GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

I

ICPE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
IDEFF	Info Droits Égalité Femmes Familles
IME	Institut Médico-Educatif
IMP	Institut Médico-Pédagogique

M

MISEN	Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature
MSA	Mutualité Sociale Agricole
MSAP	Maison de Services Au Public

N

NOTRe	(Loi) Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République
NPNRU	Nouveau Programme National de Renouveau Urbain

O

ONEMA	Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
ONF	Office National des Forêts

P

PAC	Politique Agricole Commune
PACE	Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles
PADA	Plateforme d'Accueil des Demandeurs d'Asile
PAPI	Programme d'Actions de Préventions des Inondations
PARFAU	Plan d'Action pour les Recrutements dans la Filière Automobile
PDASR	Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière

PDIA	Plan de Déplacement Inter-Administration
PEDT	Projet Éducatif Départemental Territorial
PETR	Pôles d'Équilibre Territoriaux et Ruraux
PGRI	Plan de Gestion des Risques d'Inondation
PIA	Programme d'Investissements d'Avenir
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PLUi	Plan Local d'Urbanisme intercommunal
PMA	Pays de Montbéliard Agglomération
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMR	Personnes à Mobilité Réduite
PPNG	Plan Préfectures Nouvelle Génération
POS	Plan d'Occupation des Sols
PPI	Plan Particulier d'Intervention
PPRI	Plan de Prévention des Risques Inondations
PPRN	Plan de Prévention des Risques Naturels
PPS	Projet Personnalisé de Scolarisation

Q

QPV Quartier Prioritaire de la Ville

R

RDDECI	Règlement Départemental de la Défense en Extérieur Contre l'Incendie
RDE	Réseau de Développement des Entreprises
REP	Réseau d'Éducation Prioritaire
REP +	Réseau d'Éducation Prioritaire renforcé
RET	Réseau Économique Territorial
RGPP	Révision Générale des Politiques Publiques
RIE	Réseau Interministériel de l'État
RNU	Règlement National d'Urbanisme
RUI	Référent Unique aux Investissements

S

SAGE	Schéma de Gestion et d'Aménagement des Eaux
SAMU	Service d'Analyse Mobile d'Urgence
SCoT ou SCOT	Schéma de Cohérence Territoriale
SDAASP	Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services Publics
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SDIS	Service Départemental d'Incendie et de Secours
SEGPA	Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté
SIC	Systèmes d'Information et de Communication
SIVU	Syndicat Intercommunal à Vocation Unique

T

TIPI	Titre Payable par Internet
TPE-PME	Très Petite Entreprise – Petite et Moyenne Entreprise
TRI	Territoire à Risque important d'Inondation

U

UDAP	Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine
UBFC	Université de Bourgogne-Franche-Comté
UIMM	Union des Industries des Métiers de la Métallurgie
ULIS	Unité Localisée d'Inclusion Scolaire
UTBM	Université de Technologie Belfort-Montbéliard



Site internet : www.doubs.gouv.fr



@Prefet25



Préfet du Doubs